

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 6 MARS 2023**

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le lundi 6 mars 2023 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 14 février 2023. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 28 février 2023.

Élu.es présent.es

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA

Conseillers de Paris : Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER

Conseillers d'arrondissement : Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX

Pouvoirs

Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
M. Patrick BLOCHE à Mme Rosalie LAMIN
M. Jean-François MARTINS à Mme Lucie SOLEM
Mme Dominique KIELEMOËS à Mme Emma RAFOWICZ

Mme Joséphine LANFRANCHI à M. Luc LEBON (à partir du vœu V11202303)
M. Christophe HARNOIS à Mme Nadine BLANCHARD (à partir du vœu V11202304)

Excusé

M. Guillaume POITOUX, à partir du projet 2023 DDCT 22

Secrétaire de séance : M. Adrien TIBERTI

Ordre du jour de la séance :

I / Hommage aux morts de la rue du 11^e arrondissement

II / Hommage à Mme Soizik MOREAU

III / Désignation du secrétariat de séance
11202301 Désignation du secrétariat de séance

IV / Adoption de procès-verbal de séance
11202302 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022
11202303 Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022

V / Communication sur le contrat jeunesse d'arrondissement 2023-2027

VI / Communication sur les occupations temporaires des salles gérées par le Conseil d'arrondissement en 2022

VII / Autorisations données au Maire du 11^e arrondissement pour signer des conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie

11202304 Autorisation donnée au Maire du 11^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie d'arrondissement

11202305 Autorisation donnée au Maire du 11^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie d'arrondissement à l'usage de particuliers

VIII / Convention de mise à disposition de locaux de la mairie d'arrondissement avec l'Office du Mouvement Sportif du 11^e arrondissement

11202306 Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la Mairie d'arrondissement à l'usage de l'Office du Mouvement Sportif du 11^e arrondissement (OMS 11e)

IX / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

Affaires Culturelles

2023 DAC 1 Subventions (457.500 euros), convention et avenants pour 10 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque

2023 DAC 111 Subvention de fonctionnement (9.000 euros) accordée à l'association Treize Ter (11e)

2023 DAC 116 Subvention (17.000 euros) à l'association le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e)

2023 DAC 123 Acquisition de l'œuvre "La Mère" de Medhi Yarmohammadi, inscription à l'inventaire de la COARC et cession des droits d'auteur au bénéfice de la Ville de Paris

2023 DAC 182 Subvention (110.000 euros) à 3 écoles de musique associatives et un avenant à convention

2023 DAC 183 Subventions (20.000 euros) à 2 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte

Attractivité et Emploi

2023 DAE 36 Subventions (1.499.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

2023 DAE 65 Subventions (167.600 euros) avec 6 associations avec conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

Démocratie, citoyen.ne.s et territoires

2023 DDCT 3 Appel à projets Politique de la ville - Subvention de fonctionnement (211.000 euros) à 67 associations pour le financement de 75 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)

2023 DDCT 4 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs - Subventions (1.516.326 euros) à 100 associations pour la réalisation de 236 actions

2023 DDCT 22 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement (383.717 euros) pour 20 projets associatifs

2023 DDCT 1 Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (programmation 2021-2027) et subventions (274.638 euros) à 3 associations pour le projet EIF-FEL

2023 DDCT 10 Subventions (124.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 17 associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs

Affaires Scolaires

2023 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29.304 euros), subventions d'équipement (2.062.885 euros) et subventions pour travaux (190.952 euros)

2023 DASCO 17 Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation amiable d'un tiers, en réparation d'un préjudice corporel

Familles et Petite Enfance

2023 DFPE 4 Subvention (78.402 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11e)

2023 DFPE 18 Subvention (1.347.840 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 24 Subvention (5.789.262 euros) et avenants n° 1 et n° 2 à l'association Crescendo (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 41 Subvention (134.531 euros) et avenant n° 3 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale (11e)

2023 DFPE 59 Subvention (2.233.445 euros) et avenant n° 2 avec la Fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 72 Subvention (7.134.846 euros) et avenants n° 2 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

2023 DFPE 75 Subvention (117.339 euros) et avenant n° 3 avec l'Association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (11e) pour la crèche collective située 6-10 rue Guillaume Bertrand (11e)

Jeunesse et Sports

2023 DJS 68 Signature des contrats jeunesse des 10e et 11e arrondissements pour la période 2023-2027

Logement et Habitat

2023 DLH 34 Location de l'immeuble 6 rue du Commandant Lamy (11e) à Paris Habitat OPH - bail emphytéotique

2023 DLH 71 Location de l'immeuble 75 rue Léon Frot (11e) à ELOGIE-SIEMP - bail emphytéotique

2023 DLH 66 Modification des garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par ANTIN Résidences

2023 DLH 67 Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par LOGIREP

2023 DLH 72 Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social réalisés par Paris Habitat

2023 DLH 76 Attribution d'une aide en nature à l'association "Étincelle Ile de France, rebondir avec un cancer", pour la mise à disposition de locaux situés 37 bis rue des Trois Bornes (11e)

2023 DLH 59 Attribution d'une aide en nature à l'association "Génie de la Bastille" pour la mise à disposition de locaux situés 126 rue de Charonne (11e)

Espaces Verts et Environnement

2023 DEVE 5 Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'Agence Parisienne du Climat

Propreté et Eau

2023 DPE 4 Subventions (407.500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions

2023 DPE 5 Subventions (153.000 euros) et conventions avec 8 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »

Solidarités

2023 DSOL 4 Subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690.725 euros) et d'investissement (119.960 euros) pour une association pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles en situation de précarité

2023 DSOL 16 Subventions (154.500 euros) et conventions avec 6 associations au titre de leurs actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires

2023 DSOL 18 Subventions (244.140 euros) et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'insertion sociale

2023 DSOL 24 Subventions (15.500 euros) à 3 associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

Affaires Juridiques

2023 DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

Santé Publique

2023 DSP 1 Subventions (531.000 euros) à 2 associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs

Secrétariat Général de la Ville de Paris

2023 SG 6 Transformations Olympiques - Subventions (43.036 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 3 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle

2023 SG 7 Transformations Olympiques - Subventions (100.000 euros) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de BasketBall et MAIF

X / Vœux du Conseil d'arrondissement

V11202301 Vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiens

V11202303 Vœu relatif au projet de rénovation lourde de l'îlot Chaillet

V11202304 Vœu relatif aux nuisances sonores nocturnes

V11202305 Vœu relatif au skatepark du boulevard de Charonne

XI / Question orale adressée au Maire d'arrondissement

Q11202301 Question orale relative au jardin Pihet-Beslay

À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil d'arrondissement. Je souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans le public. Nous commençons avec quelques minutes de retard car nous avons proposé aux élus de découvrir la façade de la mairie qui vient d'être rénovée de belle manière, et d'échanger avec la maîtrise d'œuvre, les ouvriers et les artisans qui ont travaillé sur le chantier. Les travaux vont continuer avec la rénovation des ailes Parmentier, Voltaire et Sedaine.

Nous faisons cette réunion du Conseil d'arrondissement dans la salle des fêtes aujourd'hui. On pourrait dire que chacun de nos conseils est une fête, mais nous organiserons bientôt les séances dans la nouvelle salle du conseil d'arrondissement, salle qui permettra aussi de tenir des réunions associatives diverses et variées. Les combles du 4^e étage ont été transformés, de très belle façon, pour libérer la salle des fêtes destinée aux activités festives et culturelles habituelles. À côté de la salle du conseil, deux autres nouvelles salles de réunion ont été créées et permettront d'accueillir toujours plus de public et d'activités. »

HOMMAGE AUX MORTS DE LA RUE DU 11^e ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Chers collègues, notre réunion se tient à la sortie de la période hivernale et comme nous en avons pris l'habitude depuis quelques années, nous commençons le Conseil par un hommage aux morts de la rue, aux personnes qui vivaient ou qui ont vécu en situation de rue et qui sont décédées.

Notre Mairie est, depuis toujours, très attachée à mettre en place des actions de solidarité, en direction des personnes qui sont à la rue, comme ce fut le cas cet hiver, avec la mise à disposition de la salle Jean Aicard. J'en profite d'ailleurs pour remercier les associations qui sont compréhensives et renoncent à leur créneau hebdomadaire dans la salle. Cela nous permet ainsi de mettre à l'abri une vingtaine de personnes qui vivent à la rue, tous les soirs, dans notre arrondissement.

Depuis 2015, nous rendons chaque année un hommage aux personnes qui sont décédées dans l'arrondissement au cours de l'année passée. Les chiffres que je vais évoquer sont fournis par le collectif « Les Morts de la Rue », qui publie chaque année des chiffres détaillés dans le cadre d'une communication nationale.

Nous disposons des chiffres des personnes qui sont décédées du 1^{er} janvier au 20 décembre 2022 : le collectif a comptabilisé 429 décès, dont 162 à Paris. C'est un décompte non exhaustif et non consolidé. Toutes les personnes ne sont pas nécessairement décédées dans la rue, mais ces personnes ont toutes connu la vie dans la rue, situation dont on sait qu'elle fragilise la santé. Le collectif évalue la réalité à un chiffre potentiellement six fois plus important, étant donné la sous-estimation probablement importante de ce nombre de décès. La moyenne d'âge des morts de la rue est de 34 ans inférieure à la moyenne des personnes en France, c'est-à-dire 48 ans au lieu de 82,4 ans en moyenne.

Je vais citer le nom de personnes qui vivaient à la rue dans le 11^e arrondissement au moment de leur décès en 2022. Nous donnons le prénom pour nous souvenir de ces personnes, pour que ce ne soit plus les personnes anonymes que nous avons tous pu croiser en cheminant sur les trottoirs. Nous ne disposons pas du consentement des familles pour donner leur nom complet et

c'est pourquoi je donne leurs prénoms. Puis je vais citer les personnes du 11^e arrondissement qui vivaient anciennement à la rue, mais qui sont décédées dans l'arrondissement, puis des personnes qui n'avaient peut-être pas vécu à la rue, mais étaient totalement isolées au moment de leur décès. Au moment de saluer leurs noms et d'observer une minute de silence, je vais vous demander de vous lever pour que nous puissions rendre hommage.

Je voudrais rappeler la mémoire de trois personnes qui vivaient à la rue dans le 11^e arrondissement :

- Sylvain, 56 ans, décédé le 10 août 2022
- Faycal, 24 ans, décédé le 23 septembre 2022
- Alain, 74 ans, décédé le 10 décembre 2022.

Ces trois personnes vivaient anciennement à la rue et sont décédées dans le 11^e arrondissement :

- Hugnette, 74 ans, décédée le 22 janvier 2022
- Virgil, 53 ans, décédé le 20 août 2022
- Aleksandar, 63 ans, décédé le 14 décembre 2022.

Pour finir, ces neuf personnes n'avaient peut-être pas vécu dans la rue, mais elle étaient totalement isolées au moment de leur décès :

- Grégory, 62 ans, décédé le 17 janvier 2022
- Paul, 74 ans, décédé le 2 février 2022
- Christian, 47 ans, décédé le 10 mars 2022
- Jean-Bernard, 75 ans, décédé le 21 mars 2022
- Gérard, 70 ans, décédé le 31 mars 2022
- Henriette, 75 ans, décédée le 1^{er} avril 2022
- Josette, 84 ans, décédée le 7 mai 2022
- Michèle, 80 ans, décédée le 30 mai 2022
- Philippe, 62 ans, décédé le 8 juillet 2022.

Je vous propose d'observer une minute de silence. Je vous remercie. »

HOMMAGE À MME SOIZIK MOREAU

M. le Maire : « Chers collègues, c'est avec une vive émotion que nous avons appris le décès de Soizik MOREAU survenu le 5 février dernier, au petit matin, à l'âge de 87 ans.

Ancienne élue du 11^e arrondissement, ancienne conseillère de Paris, Soizik MOREAU était avant tout une femme de lettres et de culture. Après avoir suivi le cours Simon, elle décida finalement d'embrasser une carrière d'enseignante. Elle devient professeure de français, sans pour autant délaisser sa passion pour le théâtre qu'elle avait à cœur de transmettre. À la cité scolaire Voltaire où elle enseigna en lycée et en classe préparatoire, elle mit en place un club de théâtre. Avec celui-ci naîtront des vocations. C'est là-bas, par exemple, que Nicolas LORMEAU – sociétaire de la Comédie Française –, Gilles COHEN, Martine MAXIMIN, Paul BORNE ou encore Bernard METRAUX ont découvert le théâtre, sous son égide.

Par son implication et son engagement auprès des élèves, Soizik MOREAU se fait remarquer, notamment par Georges SARRE et Yves COPPENS. Le premier l'invite à s'engager. En 1995, elle se présente aux élections municipales, et à la faveur de la percée de la gauche dans l'Est parisien, elle est élue conseillère du 11^e arrondissement. Je tiens d'ailleurs à associer à cet

hommage les anciens élus qui l'ont côtoyée. Un certain nombre d'entre eux m'ont dit leur émotion et qu'ils ne pouvaient être présents physiquement ce soir, mais souhaitaient s'excuser et surtout s'associer à cet hommage.

Elle fera deux mandats au cours desquels elle deviendra :

- tout d'abord, de 1995 à 1997, adjointe au Maire du 11^e arrondissement. Après recherche, il semble que sa délégation ait été celle de la jeunesse, mais sous toute réserve car nous n'avons pas retrouvé l'acte administratif qui lui confiait sa délégation ;
- de 1997 à 2001, elle devient Conseillère de Paris ;
- de 2001 à 2008, elle est à nouveau élue et redevient adjointe au Maire du 11^e, chargée de la culture. Avec cette délégation, prenant la suite de Patrick BLOCHE, qui l'avait de 1995 à 2001, elle s'est battue pour faire vivre et perdurer le festival Onze Bouge qui était alors encore tout jeune et dont on connaît aujourd'hui le succès.

Elle a marié Yves COPPENS dans cette mairie car il était un habitant du 11^e arrondissement. Je vous informe d'ailleurs que le Conseil de Paris a souhaité rendre hommage à Yves COPPENS et qu'un lieu dans le 5^e arrondissement – un lieu universitaire s'il en est – est pour l'instant préfiguré. Avec lui, elle participe à la publication de l'ouvrage « *Yves Coppens raconte nos ancêtres - L'histoire des singes* ». Soizik MOREAU écrira plusieurs livres, surtout pour le théâtre. On peut citer en particulier « *Et Juillet devint Thermidor* », représenté au Théâtre National de Chaillot, ou encore la pièce le « *Cri du Silence* », jouée aux Bouffes du Nord, qui fera l'objet d'une adaptation au cinéma, avec le film d'Henriette CHARDAK.

Soizik MOREAU publia également un recueil de nouvelles et de poèmes intitulé « *Déchirures* ». C'était un ouvrage sur la Seconde Guerre mondiale, plus précisément sur la Résistance et la déportation, une période de l'Histoire sur laquelle elle a aussi composé une chanson qui s'appelait « *Les écoliers à l'étoile* » et qui fut chantée par les élèves lors des cérémonies de poses de plaques dans les écoles parisiennes et du 11^e, à la mémoire des enfants juifs déportés entre 1942 et 1944.

Soizik MOREAU était une professeure dévouée et une élue engagée. Pour tout cela, elle avait été décorée des Palmes académiques et de la Légion d'Honneur.

Il y a quelques mois, deux comédiens ont donné une représentation de la pièce « *Bonaparte au rapport* », dont elle était l'auteure et qu'elle affectionnait tout particulièrement, sur le face-à-face entre Bonaparte et l'un de ses rivaux républicains, son homonyme le Finistérien Jean-Victor Moreau, auquel elle avait d'ailleurs consacré un livre. Cette pièce a été jouée en novembre dernier à Crozon, où elle vivait ces dernières années. Les deux comédiens avaient tenu à la rencontrer pour lui faire une lecture de la pièce.

C'est à Crozon qu'ont eu lieu, le 10 février, les obsèques de Soizik MOREAU. Aussi, à ses proches, à sa famille, à ses camarades, à ses frères et à sa sœur Janik – si admirative –, je tiens à adresser, au nom de notre Conseil et de l'ensemble des habitants du 11^e arrondissement, nos sincères condoléances. Je vous invite à observer une minute de silence. Je vous remercie. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTARIAT DE SÉANCE

11202301 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « J'ai reçu un certain nombre de pouvoirs :

- Jean-François MARTINS a donné pouvoir à Lucie SOLEM
- Patrick BLOCHE à Rosalie LAMIN
- Dominique KIELEMOËS à Emma RAFOWICZ
- Anne HIDALGO à moi-même.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Adrien TIBERTI. L'intéressé consent. Pas d'opposition ? Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	33	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

11202302 – Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022

11202303 – Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022

M. le Maire : « Nous devons adopter les procès-verbaux des deux dernières séances donc des 8 et 29 novembre 2022. Ils vous ont été diffusés comme d'habitude. Y a-t-il des observations sur ces procès-verbaux ? Je n'en vois pas. Je vous propose de les adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. Ils sont adoptés. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	33	CONTRE	0
Les délibérations sont adoptées			

COMMUNICATION SUR LE CONTRAT JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT 2023-2027

M. le Maire : « L'ordre du jour de notre Conseil appelle la communication sur le Contrat jeunesse d'arrondissement pour 2023-2027. Je passe la parole à Joséphine LANFRANCHI qui a passé beaucoup de temps ces derniers mois, voire années, à préparer ce nouveau Contrat jeunesse d'arrondissement. Après sa présentation, nous aurons un débat. »

Mme LANFRANCHI : « M. le Maire, chers collègues, je suis ravie d'avoir l'honneur de vous présenter aujourd'hui le nouveau contrat jeunesse du 11^e arrondissement, d'autant plus qu'on a rarement l'occasion de mettre en valeur la jeunesse dans nos conseils municipaux. Il faut le

rappeler : dans le 11^e arrondissement, on compte plus de 40.000 jeunes âgés de 11 à 29 ans et ils représentent ainsi presque un tiers des habitants, faisant du 11^e l'un des arrondissements les plus jeunes de Paris. Je suis heureuse de voir que des jeunes sont venus ce soir et je vous remercie pour votre présence.

Avant tout, je tiens à saluer Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris en charge de la jeunesse, et tous les services de la Ville qui ont piloté le renouvellement des contrats d'arrondissement, avec une attention toute particulière pour notre 11^e arrondissement.

J'ai évidemment une pensée pour ma prédécesseuse, Delphine TERLIZZI, qui a porté les deux premiers contrats jeunesse d'arrondissement. Je tiens vraiment à te remercier parce que tout ce que tu as construit avec les acteurs pendant ton précédent mandat constitue une base solide dont on bénéficie encore aujourd'hui et sur laquelle on a pu s'appuyer pour aller plus loin avec ce troisième contrat jeunesse d'arrondissement.

Le premier contrat jeunesse d'arrondissement a permis de construire un réseau avec les partenaires jeunesse : avec les équipements jeunesse, le centre social Solidarité Roquette, qui est bien représenté dans l'assistance, Le Picoulet, les clubs de prévention ainsi que tous ces autres acteurs culturels et associatifs qui participent à la politique jeunesse. Le premier Contrat jeunesse d'arrondissement a ainsi posé un cadre de travail.

Le deuxième contrat a ensuite permis d'élaborer une vraie feuille de route pour le 11^e arrondissement. Il a été conclu après plus d'un an de concertation, associant les partenaires et les jeunes, ce qui a permis de faire émerger un grand nombre de propositions qui nous servent encore aujourd'hui et qui restent le fil rouge de notre action du 11^e.

Pour ce troisième contrat jeunesse d'arrondissement, nous bénéficions donc déjà d'une bonne base construite et opérationnelle. Il n'était pas question de revenir dessus, de tout déconstruire et de réinventer la poudre, mais bien de nous appuyer dessus pour aller plus loin. Surtout que le renouvellement de ce contrat n'est pas arrivé dans n'importe quel contexte, nous sommes tout juste au lendemain de cette crise sanitaire sans précédent qui a durement et durablement impacté la jeunesse, avec de lourdes conséquences sur :

- le développement personnel et social,
- la santé, y compris mentale,
- la scolarité et les perspectives professionnelles,
- l'accès aux loisirs, qui s'est trop longtemps vu limité.

Nous avons un enjeu de répondre à des besoins qui sont accrus et nouveaux, et qui sont à la fois immédiats mais qui appellent des réponses sur un temps long. Les jeunes ont besoin, plus que jamais, de politiques publiques fortes pour leur permettre de s'émanciper. Dans ce contexte, l'enjeu de ce contrat jeunesse d'arrondissement est de mobiliser toutes les forces vives possibles pour avoir la politique la plus ambitieuse. C'est pourquoi on a fait le choix, dans le 11^e, d'expérimenter quelque chose qui n'est pas encore réalisé dans un arrondissement : associer de nouveaux partenaires institutionnels, autres que la Ville de Paris, pour être plus nombreux ; avoir plus d'outils et de moyens ; mieux coordonner nos actions et ainsi répondre au mieux aux enjeux que recouvre la jeunesse. C'est ainsi que la CAF, la Mission locale, l'ARS, la CPAM et la coordination des professionnels de santé ont tous accepté de nous rejoindre et de participer à l'élaboration de ce nouveau contrat.

Je tiens à vous développer rapidement l'intérêt de ces nouveaux acteurs à travers un seul exemple, celui de la santé. Les besoins croissants ces dernières années en matière de santé chez les jeunes

ont été mis en exergue par la crise sanitaire, notamment en santé mentale, équilibre alimentaire, addictions et accès aux soins, avec des acteurs jeunesse qui se retrouvent souvent en première ligne et qui ne sont pas toujours outillés pour répondre aux besoins ou orienter les jeunes vers le bon professionnel.

L'ARS, la CPAM et la CPTS, en tant que nouveaux partenaires de ce contrat, et la Direction de la Santé Publique (DSP), nouvellement créée par la Ville, nous permettent de développer et de professionnaliser nos actions de santé auprès des jeunes, en utilisant les ressources de ces nouveaux partenaires :

- Sur chaque événement jeunesse, on va pouvoir maintenant avoir des stands de sensibilisation avec des formats adaptés aux jeunes ; par exemple, à la Roquette, on pense mettre en place un escape game sur une thématique précise de santé.
- Au sein de nos structures, cela nous permettra d'avoir l'intervention de nombreux professionnels. Le centre de la CPAM situé rue Amelot propose des bilans de santé qu'ils présenteront au sein de nos structures. Cela peut vous surprendre, mais lors des concertations avec les jeunes, ces derniers ont été très preneurs et très demandeurs de check-up intégral de leur santé.
La CPAM a également un centre dentaire mais j'ai eu moins de succès avec la sensibilisation sur les soins dentaires. Cela reste toutefois un enjeu de santé important et on fera des actions en ce sens.
- L'apport de ces trois nouveaux acteurs est un vrai avantage pour nos professionnels de la jeunesse qui bénéficieront d'un cadre renforcé pour être eux-mêmes sensibilisés et être mieux formés aux enjeux de santé. On les accompagnera également pour établir des plans d'actions santé au sein de chacune de leurs structures.

J'aurais pu vous parler des autres axes de travail qu'on a développés :

- sur la parentalité, avec un fort apport de la CAF qui ne pourra être que bénéfique ;
- sur la réduction de la distance entre les institutions et les jeunes, sur laquelle je veille en réalisant régulièrement des temps informels d'échange et de concertation avec les jeunes, parfois à leur initiative. Au Forum de l'emploi, ils m'ont dit qu'ils souhaitaient qu'on ait un temps de discussion pour mettre en place un forum plus adapté à leurs besoins, notamment la découverte des métiers ;
- Un dernier axe qui m'est également cher est l'égalité fille/garçon. On va mettre en place une réelle évaluation annuelle pour s'assurer que les politiques publiques qu'on met en place bénéficie autant aux filles qu'aux garçons. On met plein de choses en place, mais ce sont souvent des tournois de football et de basket, très prisés par les garçons mais les filles ont moins leur place sur ces événements. C'est pourquoi on réserve des créneaux sportifs aux filles, avec des horaires adaptés et un accompagnement spécifique. On avait pensé à du football, mais elles nous ont dit qu'elles voulaient faire de la musculation. Donc on va mettre en place des ateliers de musculation.

Ce que nous mettons en place pour les jeunes, ce sont souvent des petites actions – que je n'ai pas le temps de les développer toutes ce soir – qui, prises individuellement, pourraient paraître anecdotiques, mais mises bout à bout, constituent une réelle politique publique. Je crois que ce contrat en est l'illustration.

Ces politiques sont transversales : Emma RAFOWICZ le sait, sur le volet culture, Luc LEBON sur le sport, Joëlle MOREL sur l'emploi, et Nour DURAND-RAUCHER avec qui je travaille

beaucoup sur le volet prévention. Ce sont autant d'actions qui nécessitent que nous soyons toutes et tous, au sein de l'équipe municipale, mobilisés et je vous remercie pour votre implication. Je remercie également M. le Maire pour son implication sur ce contrat jeunesse. Je vous invite toutes et tous le 21 juin après-midi à venir fêter la signature de ce contrat jeunesse sur le parvis de la Mairie.

Je tenais également à remercier tous les acteurs avec qui on travaille, au-delà de ce Contrat jeunesse d'arrondissement, parce que ils proposent chaque jour un soutien continu et des activités diverses et variées aux jeunes des différents quartiers de l'arrondissement pour leur ouvrir des horizons toujours plus grands.

Je tenais enfin à remercier notre chargé de mission, Florent VOISIN, pour le travail monstrueux qu'il a réalisé, pour être allé chercher chacun de ces partenaires et pour son engagement quotidien auprès de la jeunesse du 11^e arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, chère Joséphine. Merci pour ce travail. Je m'associe évidemment à tous les remerciements qui ont été exprimés. C'est un travail très important, aussi bien en volume qu'en qualité. C'est un travail qui est absolument essentiel.

Vous avez bien fait de saluer les jeunes de Solidarité Roquette qui sont présents. Je voudrais saluer aussi leur directeur, Didier DELPEYROU, et la représentante de l'Association des mamans du 11^e, Djénéba KONÉ. Merci de votre présence. Il est important que ce travail se fasse en associant tout le monde et c'est de cette manière qu'il a été conçu.

Le débat est ouvert. Joëlle MOREL s'est inscrite. Je prendrai ensuite les autres demandes. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je remercie Joséphine LANFRANCHI, Florent VOISIN, les services de la Ville de Paris et les nouveaux partenaires mentionnés pour ce travail conséquent qui permet d'avoir un diagnostic territorial de la jeunesse et de prendre connaissance des grandes orientations de la politique jeunesse dans l'arrondissement.

En cette période de grande transformation des modes de vie et d'instabilité sanitaire, climatique, économique et écologique, il est courageux de tenter des perspectives positives. Les jeunes sont, pour la plupart, les premiers concernés par le devenir de notre planète, du vivant de notre Terre et ont compris qu'ils doivent apprendre à gérer l'anxiété grandissante face aux changements climatiques.

Nos adolescents et adolescentes ont subi de manière très forte le confinement ces dernières années, qui a eu pour conséquence de bouleverser leurs relations aux autres, à la société, à l'école, au travail, mais aussi à leur santé, à l'alimentation et à leur corps. La dégradation de la santé mentale, le développement de l'écoanxiété sont des axes majeurs. La guerre aux portes de l'Europe depuis plus d'une année s'ajoute au climat d'insécurité ambiant.

Ce contrat jeunesse mentionne un certain nombre de ces éléments, mais l'axe socioculturel, éducation populaire, participation à la vie citoyenne, égalité fille/garçon et surtout l'axe écologique ne nous semblent pas assez encore développés. Si l'école joue un rôle primordial dans la construction du futur adulte, ce sont aussi les multiples rencontres pendant l'adolescence et la jeunesse qui structurent l'adulte qu'il deviendra, donc notre société future. La capacité à intégrer les valeurs de solidarité, de laïcité, d'égalité, de fraternité, de sororité et de préservation de notre planète s'acquiert pendant la jeunesse.

En revanche, l'axe « insertion professionnelle » est particulièrement développé. En tant qu'élue à l'emploi, j'ai regardé avec attention les paragraphes à ce sujet. En transversalité, Joséphine LANFRANCHI a participé, selon ses disponibilités, aux rencontres liées à la délégation emploi. À travers le Comité Emploi, qui se réunit au moins quatre fois dans l'année, et la Semaine de l'emploi, qui se déroule chaque année, les structures mettent en place des actions spécifiques, en particulier le Rallye Emploi. Le Rallye Emploi mentionné dans le rapport est un exemple positif qui aide à mettre en confiance quelques jeunes pour s'engager dans la recherche d'un emploi. J'ai proposé cette année qu'une vidéo soit réalisée lors du prochain Rallye Emploi, au printemps, afin de mieux faire connaître cette démarche.

Lors du dernier Comité Emploi, nous avons aussi acté la création d'un annuaire des entreprises qui acceptent les jeunes stagiaires. On sait combien la recherche de stage est une vraie galère pour les jeunes. Les jeunes y accèdent sont ceux qui ont, grâce à leurs parents, des relations privilégiées avec certaines structures, certaines entreprises et certains services. Travailler sur un annuaire des ressources locales de l'arrondissement permettra ainsi à tous les jeunes d'avoir accès aux entreprises. Cela est urgent.

De plus, la réforme des lycées, et en particulier des lycées professionnels, voulue par le gouvernement, nous fait craindre la fermeture d'un certain nombre d'établissements scolaires et lycées professionnels à la rentrée prochaine. On parle de sept lycées professionnels à Paris et je pense particulièrement au Lycée Dorian dans le 11^e arrondissement qui va faire les frais de cette réforme puisqu'il va être obligé d'accueillir des jeunes du lycée professionnel Brassens à la rentrée de septembre, et les capacités d'accueil du Lycée Dorian ne permettent pas d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves du Lycée Brassens, et notamment à la cantine.

Dans le contrat jeunesse, plusieurs paragraphes mentionnent les difficultés du quartier de la Roquette. Une coordination spécifique est mise en place depuis le début de la mandature. Trois groupes de travail sont mis en place, dont l'un sur l'insertion professionnelle et la santé des jeunes, qui me semblent particulièrement intéressants et je souhaiterais être invitée aux prochaines réunions. Dans ce quartier, la MJC Mercœur joue un rôle primordial. Les élus Ecologistes s'interrogent tout particulièrement sur la période de transition et de reconstruction du centre d'animation MJC Mercœur. Les activités doivent pouvoir se poursuivre dans l'arrondissement et doivent donc être hébergées dans d'autres équipements à proximité. Pouvez-vous nous donner quelques éléments par rapport à cette période qui va être particulièrement sensible dans ce quartier ?

Le non-recours des jeunes à leur droit est régulièrement mentionné dans le document. Selon l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire), un jeune sur deux est concerné. Ces personnes ne bénéficient pas d'offre publique de droit de service à laquelle elles peuvent prétendre. C'est grave et c'est de la responsabilité, me semble-t-il, des mairies et de nous élus. Cela figure un axe de travail et une piste d'action. Pouvons-nous nous appuyer, par exemple, sur l'expérience du 10^e arrondissement qui, depuis un peu plus d'un an, a mis en place des formations à destination des agents, appuyées par le centre communal d'action sociale du 10^e, pour travailler sur leur capacité à orienter les usagers au bon endroit et selon les situations ? Le non-recours mérite une vraie réflexion transversale à plusieurs délégations pour imaginer des communications et des actions coordonnées. Pouvez-vous nous donner des informations plus précises sur les pistes concrètes qui seront mises en place pour lutter contre ce phénomène de non-recours dans le 11^e arrondissement ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. D'autres demandes d'intervention ? Hélène BIDARD, qui coordonne au niveau parisien. »

Mme BIDARD : « Je ne veux pas monopoliser la parole sur ce sujet puisqu'on a d'autres occasions de le faire au Conseil de Paris, mais je suis très heureuse de ce passage ce soir en Conseil d'arrondissement. Je voulais vous saluer et saluer tout le travail qui a été fait. Bravo pour les mois de concertation faite avec des jeunes, des nouvelles institutions partenaires de ce contrat jeunesse d'arrondissement. La CAF fait maintenant partie des partenaires sur les actions jeunesse. Ces sont des partenaires importants, d'ailleurs partenaires de Quartier Jeune aussi. Les foyers de jeunes travailleurs, que nous avons visités ensemble aussi en début de mandature, sont nombreux dans le 11^e arrondissement.

Un mot sur l'enjeu de ce contrat, parce qu'il y a tout un aspect diagnostic. Je pense que c'est très important de pouvoir partager la situation des jeunes du 11^e arrondissement qui a évolué. Toutes les associations jeunesse, comme les associations étudiantes, alertaient déjà sur les problématiques qui se posent maintenant aux jeunes, mais elles se sont aggravées avec les deux années de crise Covid, mais de crise économique également. Ces situations se sont aggravées et perdurent, par exemple sur les questions de santé, où la prégnance des problématiques de santé mentale est beaucoup plus importante chez des jeunes que dans le reste de la population avec, malheureusement, un taux de suicide qui a beaucoup augmenté. Les autres problématiques qui se posent aux jeunes : les enjeux d'insertion professionnelle, qui nous ont aussi beaucoup occupés et nous préoccupent encore beaucoup, et l'accès au droit. Il y a un point d'accès au droit dédié aux jeunes à QJ-Quartier Jeunes, dont la fréquentation est passée de 800 à 1700 jeunes en un an. C'est dire l'importance de l'accès au droit pour les jeunes.

Mais il y a aussi des choses qui ont de quoi nous réjouir. D'abord, on porte le droit aux vacances. Malheureusement, il y a près de 70.000 jeunes Parisiens et Parisiennes qui ne sont jamais sortis de Paris, ni en week-end ni en vacances. Ce droit est un droit fondamental que nous essayons de faire vivre. Il y a l'accès aux loisirs et au sport : tout de même, les Jeux Olympiques et Paralympiques vont arriver dans le temps de cette mandature. On souhaite que ce soit une fête importante d'ouverture au monde pour tous les jeunes, des quartiers populaires notamment.

Il y a cette jeunesse qui, malgré toutes les difficultés, est extrêmement engagée sur les enjeux climatiques, d'égalité femme/homme et de lutte contre le racisme et de solidarité. Cette jeunesse est très solidaire et était d'ailleurs la première à mettre en place des distributions alimentaires pour leurs pairs. C'est un élément moteur pour notre engagement que de voir cet engagement prégnant des jeunes qui sont très motivés sur ces questions. Tous ces enjeux se retrouvent dans le diagnostic.

C'est donc un contrat qui nous engage en termes de politique publique, avec des mises en œuvre de politiques publiques partagées et territorialisées puisqu'il y a des référents territoriaux de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) par arrondissement. On espère qu'il y en aura toujours plus pour permettre de territorialiser ces politiques. Il y a des objectifs communs. Quartier Jeunes (QJ) a ouvert en début de mandature. On souhaite que ce soit aussi un lieu pour les arrondissements, et peut-être territorialiser QJ pendant la mandature. C'est devant nous et on a beaucoup de travail.

Ce contrat nous permet d'objectiver en termes de diagnostic et de politique publique que nous allons mener ensemble jusqu'en 2026. Il est ambitieux sur cette temporalité et je trouve que c'est très intéressant. Maintenant, on a hâte d'avoir cette signature festive et qu'elle soit tout aussi partagée et populaire qu'a été la construction du contrat jeunesse d'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. D'autres demandes de parole ? Je pense que chacun a pu être assez exhaustif. Joséphine, il y avait des questions de Joëlle MOREL. »

Mme LANFRANCHI : « Merci Hélène pour ton intervention. Merci Joëlle d'avoir soulevé des axes que je n'ai pas eu le temps de développer mais qui sont bien présents dans le contrat jeunesse d'arrondissement.

L'accès au droit est bien le fil rouge du Contrat jeunesse d'arrondissement. On sait que c'est un véritable sujet déjà dans la population de manière générale, mais qui est encore plus présent chez les jeunes. C'est un objectif collectif fixé d'emblée qui concerne tous les signataires. Il faut trouver un moyen pour mieux diffuser notre information sur nos différents dispositifs parce que les jeunes constituent un public, comme le reste de la population, qui ne va pas être forcément touché par un courrier. Il y a tout un enjeu numérique à développer. Par exemple, dans le cadre des Ville Vie Vacances (VVC), on monte un chantier jeune pour travailler sur une communication numérique pour mieux faire connaître le dispositif et mieux atteindre les jeunes. Il y a pas mal de dispositifs qui sont montés par les jeunes pour les jeunes parce qu'on pense qu'on peut mieux toucher les jeunes quand ce sont des jeunes qui leur parlent.

On fait également beaucoup d'actions hors les murs. La mission locale fait des actions à l'Espace Paris Jeunes. Quand je parlais de faire venir la CPAM dans les structures pour faire des bilans de santé, c'était en lien avec l'accès au droit car cela leur fera mieux connaître l'assurance maladie et les adresses pour consulter un dentiste ou d'autres spécialistes.

L'accès au droit est renforcé également par la formation des professionnels parce qu'il faut que les professionnels qui sont au contact quotidien avec les jeunes soient mieux informés des dispositifs pour qu'ils puissent mieux les faire connaître.

Le deuxième axe sur lequel je voulais répondre est sur le volet environnemental qui lui aussi découle de l'ensemble du contrat. Sur nos événements jeunesse, il y a systématiquement des ateliers de développement durable. Par exemple sur les VVC, il y a la Batucada Récup', une buvette antigaspi. On fait des chantiers jeunes pour faire de la sensibilisation au tri, une fois de plus par les jeunes pour les jeunes. On en a fait notamment avec Paris Habitat. Avec l'ARS, les actions santé envers les jeunes auront un gros volet sur la santé environnementale ; avec la CPAM, il sera question de nutrition. On promeut également les mobilités douces en favorisant les sorties apprentissage vélo. Et je crois qu'il n'y a pas une seule structure du 11^e arrondissement qui ne fait pas de sensibilisation aux questions climatiques et environnementales au cours de l'année. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il faut peut-être préciser que le chantier de la MJC Mercœur va être effectivement une période compliquée pour tout le monde. Chacun en a bien conscience. D'ailleurs, je salue l'approche très mature de l'association et des animateurs qui comprennent bien les contraintes et le besoin de refaire cet immeuble car ce sont les premiers concernés. Ils pourront être installés pendant la période des travaux dans l'ancienne école Souzy. Nous continuons à chercher, notamment avec Paris Habitat, et on devrait avoir une piste de local dans le quartier, même si la cité Souzy n'est vraiment pas loin, pour leur permettre de ne pas rompre le fil avec le quartier. Cela n'arriverait pas même sans ce local proche, mais cela devrait faciliter les choses. Voilà où en est la situation. C'est un projet qui est en cours de définition. Toutes les procédures administratives sont assez longues et il faut anticiper. Merci d'avoir posé cette question.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote à l'issue de celle-ci mais je vous remercie, chers collègues, d'avoir eu ce débat. Encore une fois, je salue les personnes venues dans le public pour y assister, les premiers concernés et les jeunes. »

2023 DJS 68 – Signature des contrats jeunesse des 10^e et 11^e arrondissements pour la période 2023-2027

M. le Maire : « L'ordre du jour comprend un projet de délibération relatif à la signature des contrats jeunesse des 10^e et 11^e arrondissements. On avait décidé de grouper les deux débats plutôt que de revenir sur la présentation de cette délibération.

Je vous propose de voter favorablement la délibération 2023 DJS 68. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	33	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DES SALLES GÉRÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN 2022

M. le Maire : « Nous avons, comme chaque année, une communication sur les occupations temporaires des salles gérées par notre Conseil. Un petit bilan pour 2022 va vous être fait par Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Mesdames et messieurs, chers collègues, cette communication porte sur l'occupation temporaire des salles gérées par le Conseil d'arrondissement accordé durant l'année 2022.

La délibération du 2 juillet 2018, relative à la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public, lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement, prévoit dans son article 12 que le Maire communique une fois par an sur des occupations temporaires accordées.

La liste des salles concernées est la suivante :

- la salle Henri Mortier
- la salle d'attente des mariages
- la salle des mariages
- la salle des fêtes
- la salle Sedaine
- la salle Roussel
- la cour de la Mairie
- le hall de la Mairie
- la salle Olympe de Gouges

- le parvis de la salle Olympe de Gouges
- la salle Jean Aicard
- la Maison de la vie associative et citoyenne.

Pour l'année 2022, nous avons signé 96 conventions d'occupations temporaires de salles. En comparaison, nous n'en avons signé que 57 en 2021. Parmi les 96 conventions, nous trouvons :

- 14 mises à disposition de la Salle des fêtes
- 56 mises à disposition de la salle Olympe de Gouges
- 26 mises à disposition dans les autres salles : salle des mariages, Henri Mortier, Ferdinand Roussel, salle Sedaine, hall et cour de la Mairie et la salle Jean Aicard.

Pour vous détailler ces dispositions, nous avons eu :

- 70 conventions passées avec les associations (44 en 2021). En 2021, il n'y avait eu que 44 conventions car nous étions dans un contexte sanitaire, donc ces salles n'ont presque jamais été occupées ;
- 24 conventions passées avec les directions de la Ville de Paris, l'Éducation nationale et des établissements publics (13 en 2021) ;
- une convention passée avec un parti politique ;
- une convention passée un acteur du secteur privé.

Sur les 96 conventions signées, 91 l'ont été à titre gracieux (56 en 2021), et 5 ont fait l'objet de la tarification prévue par la délibération DUCT du 15 et 16 octobre 2012, puis de la DDCT du 2 juillet 2018 (1 en 2021).

La recette globale des locations en 2022 s'élève à 20.191 € (1.500 € en 2021).

La Maison de la Vie Associative et Citoyenne met également deux salles de réunion et deux bureaux à disposition des associations, des collectifs et des instances de participation citoyenne du 11^e arrondissement. En 2022, le nombre de réservations effectuées par la Maison de la vie associative et citoyenne pour des associations s'élève à 851. Voilà l'ensemble de la communication que je souhaitais vous présenter ».

M. le Maire : « Merci beaucoup. Comme il y a trois délibérations dont la compétence est spécifique au Conseil d'arrondissement et qu'il s'agit d'autorisations pour signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la Mairie du 11^e arrondissement et de la mise à disposition de locaux pour l'Office du Mouvement Sportif (OMS), je propose de porter le débat sur l'ensemble.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette communication, qui est récurrente et qui ne surprend visiblement personne ? Je vous propose d'en rester là. L'an prochain, les trois nouvelles salles du 4^e étage intégreront ce bilan. Pas de débat sur la communication ? Merci, chère Rosalie, c'était très clair ».

11202304 – Autorisation donnée au Maire du 11e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie d'arrondissement

M. le Maire : « Je vous propose de voter sur la délibération 11202304 – Autorisation donnée au Maire du 11^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie d'arrondissement. Qui est pour ? Unanimité, merci ».

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	33	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202305 – Autorisation donnée au Maire du 11^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie d'arrondissement à l'usage de particuliers

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité, merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	33	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202306 – Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la Mairie d'arrondissement à l'usage de l'Office du Mouvement Sportif du 11^e arrondissement (OMS 11^e)

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	33	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION « JARDIN PARTAGÉ TRUILLOT »

11202307 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le jardin Truillot au 66 boulevard Richard Lenoir (11^e) – Signature d'un avenant à la convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Jardin partagé Truillot »

M. le Maire : « Nous avons traité toutes les délibérations de compétence directe de la Mairie du 11^e arrondissement sauf une, la délibération relative à la convention d'occupation avec le Jardin partagé Truillot.

À l'heure où nous sommes, la convention n'a pas encore été validée par l'association. Avec Florent HUBERT, nous avons rencontré l'association pour discuter et leur permettre d'utiliser une deuxième parcelle dans le square Truillot. C'est notre objectif et on va y arriver. Je vous propose que cette convention soit adoptée lors du prochain Conseil d'arrondissement, quand tous les détails auront pu être réglés. La période de vacances étant peut-être plus propice aux échanges. »

Le projet de délibération est retiré de l'ordre du jour

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

2023 DAC 116 – Subvention (17.000 €) à l'association le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11^e)

M. le Maire : « Nous en arrivons à la délibération suivante sur laquelle un élu s'est inscrit, 2023 DAC 116, subvention à l'association le M.U.R (Modulable Urbain Réactif), bien connue sur la Place Verte. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une délibération récurrente dont nous sommes très fiers puisqu'il s'agit de la délibération qui propose une subvention de fonctionnement à l'association du M.U.R, Modulable Urbain Réactif, qui se situe Place Verte, sur l'immeuble du 107 rue Oberkampf. Cette association est importante pour la vie de l'art urbain dans l'arrondissement. Toutes les trois semaines, une nouvelle œuvre fait jour sur ce mur-pignon. En ce moment, je vous invite à aller découvrir l'œuvre de l'artiste Mathieu 1976. Il s'agit de la 361^e œuvre sur ce mur. Nous vous proposons d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 17.000 €. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'est encore un peu Noël pour ce premier Conseil d'arrondissement de l'année 2023. Alors que nous sommes déjà au mois de mars, l'exécutif a tenu à honorer, dès les premières délibérations, la tradition de l'esprit de Noël et à faire quelques petits cadeaux à ses amis. Parce que ce que vous oubliez de rappeler dans la présentation de la délibération, c'est que l'association le M.U.R, qui gère la fresque de la rue Oberkampf, n'est pas qu'une simple association de street art, ce sont les amis de la majorité municipale, ou vos amis politiques tout du moins.

Pour pallier cet oubli pour le moins regrettable, laissez-moi vous rappeler notre débat tenu ici même, à l'occasion de la subvention 2022, subvention qui est toujours sous le coup d'un déferé préfectoral. Ainsi, sur la deuxième quinzaine de mai 2022, l'œuvre sélectionnée et affichée par cette association présentait le message suivant : « Vous étiez où le 10 avril ? Un autre monde est toujours possible. Rendez-vous aux législatives ». Dans cette fresque à la dominante violette, couleur choisie par M. MÉLENCHON pour sa propagande à l'élection présidentielle et par les

candidats de la NUPES à l'élection législative qui se tenait un mois plus tard, les artistes de street art avaient un message à nous faire passer. Je cite ici notre collègue Chloé SAGASPE, mais j'y reviendrai un petit peu plus tard. Ce message, quel est-il ? Lisons simplement :

- « Vous étiez où le 10 avril ? », jour de l'élimination de M. MÉLENCHON à l'élection présidentielle ;
- « Un autre monde est toujours possible », slogan de Mme CHIKIROU, ici dans sa propagande à l'élection législative dans la même circonscription que celle où est placée la fresque ;
- « Rendez-vous aux législatives », traduction : votez NUPES

Mais attendez ! La NUPES est la nouvelle formation politique de la majorité municipale à Paris et dans le 11^e. D'ailleurs, Mme CHIKIROU était la candidate aux législatives soutenue par cette même majorité municipale, notamment messieurs LEBON et TIBERTI. Regardez, c'est ici en violet sur blanc. L'appel au vote pour la candidate NUPES, soutenue par la majorité municipale, que constituait cette fresque a par ailleurs été confirmé par une publication publiée par notre collègue Chloé SAGASPE, membre de cette majorité municipale, ainsi que par une publication de M. Florent GIRY, adjoint au Maire de Paris Centre et membre de la majorité municipale.

Donc la subvention qui nous est proposée ce soir – et certaines mauvaises langues pourraient ajouter « pour service rendu » – à une association politique amie de la majorité parisienne, dont une fresque apposée sur un mur appartenant à la Ville appelait à voter pour la candidate soutenue par la majorité municipale. Est-ce que vous entendez la petite musique ? Je vous aide un peu, ça s'appelle le conflit d'intérêts.

J'entends déjà notre collègue Emma RAFOWICZ me répondre « Oui, mais la Ville de Paris n'est pas responsable du choix des œuvres proposées et exposées ». Et c'est totalement vrai. Je rajouterai même que les artistes ont totalement le droit d'exprimer une opinion politique. Les associations ont le droit de soutenir une formation politique. On vit encore dans un pays libre. Le M.U.R a fait son choix, en mai 2022, de passer du statut d'association artistique à celui d'association artistique et politique, soutien de la majorité municipale. Ce choix a des conséquences, et celui de renoncer aux subventions issues de cette même municipalité en est un. Depuis mai 2022, l'exécutif ne peut plus dire qu'il ne savait pas. D'ailleurs, nous avons voté à l'unanimité toutes les délibérations pour cette association jusqu'à juin 2022. Il est démontré et il faut reconnaître à notre collègue Chloé SAGASPE l'honnêteté intellectuelle de l'avoir admis que le M.U.R est l'ami politique des candidats soutenu par la majorité municipale.

Vous voulez nous faire du Brassens, et pour une délibération sur les affaires culturelles, c'est plutôt bien trouvé. Je ne vais pas vous la chanter parce que je chante vraiment très mal, mais à Paris, on a une règle d'or : les copains d'abord. Je n'ai pas besoin de prier le public de m'excuser pour mes piètres talents de chanteur. Non, l'argent des Parisiens n'est pas là pour financer ce genre de magouille politicienne, donc nous voterons contre cette délibération. »

M. le Maire : « Bien. Je crois que nous avons déjà eu droit au même numéro lors du vote de la subvention l'année dernière. En l'occurrence, vous avez donné dans votre intervention les éléments objectifs qui permettent de montrer que cette délibération a tout ce qu'il y a de plus régulier, dès lors qu'une association est libre de prendre position et de soutenir qui elle veut. Elle le fait en totale liberté, et je le dirai d'autant plus quand il s'agit d'une association culturelle car nous vivons dans un monde dans lequel, je considère – et je pense ne pas être le seul – qu'il est plus sain que les élus ne contrôlent pas la création artistique plutôt que l'inverse.

Je trouve qu'il est maladroit d'utiliser ce vecteur pour avoir un message qui, selon votre interprétation, pourrait se prêter à une propagande politique. En l'occurrence, il n'y a aucun élu de la sensibilité politique qui était défendu par ce propos au sein de notre Conseil, ce qui montre bien notre totale indépendance lorsque nous sommes amenés à nous prononcer sur le vote de cette subvention.

Enfin, il s'agit d'une affiche qui a été placardée pendant seulement quelques jours. Quand je l'ai vue, j'ai fait un courrier pour demander que l'affiche ne reste pas étant donné qu'on était dans une période électorale. Ce mur vit bien depuis de nombreuses années et il faudrait rappeler qu'il s'agit d'un ancien panneau publicitaire Decaux que les riverains voulaient voir disparaître parce qu'ils en avaient marre de voir de la publicité sur leurs fenêtres nuit et jour. À l'occasion de cette demande il y a dix ans, la Ville a soutenu la création d'une association qui s'est proposée pour animer ce mur et y faire tourner, non pas des publicités, mais des créations, ce qui montre une inventivité et une créativité assez extraordinaire qui ne se sont pas démenties pendant toutes ces années et qui continuent encore aujourd'hui, ce qui, en soi, mérite tout notre soutien.

Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Oui parce qu'il y a quand même deux ou trois choses qui posent problème. Non seulement, la Ville ne contrôle pas l'action de l'association, mais je pense que l'association ne contrôle pas non plus les œuvres réalisées par les artistes au fur et à mesure. Elle offre l'espace à des artistes en fonction de leurs travaux passés, mais elle les laisse libres de leur message. Il y a ainsi une double absence de contrôle et une double liberté de l'artiste.

Vous avez parlé de conflit d'intérêts, vous allez loin. Conflit d'intérêts, c'est Mme PÉCRESSÉ, ses actions Alstom et le fait qu'elle signe des contrats de plusieurs milliards d'euros avec ce constructeur de train, de par sa qualité de présidente du STIF. Ça, c'est le conflit d'intérêts. Puis là, on parle de vrai argent, de beaucoup d'argent. Nous n'avons aucun intérêt financier là-dedans, il faut faire attention à ce que vous dites.

Je vous rappelle que le 10 avril, les électeurs du 11^e arrondissement ont voté à 36 % pour un candidat pour lequel aucun d'entre nous autour de cette table n'a voté. Ce sont eux qui l'ont dit, ce n'est pas nous. Peut-être qu'un artiste considérait que c'était un événement suffisamment important pour que ce soit représenté d'une façon ou d'une autre. Encore une fois, la liberté de l'artiste est totale, sinon on passe dans autre chose.

Ce qui est subventionné, c'est la possibilité laissée à l'association d'organiser la rotation des œuvres et le maintien en état du support. Les artistes utilisent cet espace de création mis à leur disposition pour créer. Il y a des contenus qui ne vous plaisent pas, qui sont plus politiques que ce qui vous conviendrait et parce que vous portez un autre message politique. Très bien, mais ce n'est pas grave. Par ailleurs, pensez-vous que c'est déterminant politiquement parlant ? Est-ce que vous pensez vraiment que le résultat des législatives tel qu'il a été dans le 11^e arrondissement est sensiblement différent de celui du premier tour de l'élection présidentielle ? La Gauche était déjà majoritaire dans l'arrondissement, donc je ne pense pas. Je pense que l'influence s'est réduite. Vous utilisez cet argument pour masquer le fait que, comme souvent sur la plupart des délibérations que vous allez voter ce soir en conformité avec nous, nous n'avez pas de projet alternatif. »

M. le Maire : « Bien. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Je redonne la parole à Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci, chers collègues, pour vos interventions. Je dois avouer que chaque nouveau débat sur ce thème nous fait sourire, non pas par l'humour qui est utilisé dans votre intervention, mais par l'absurdité du propos.

Vous attaquez cette association qui a un rôle important de promotion de l'art urbain dans nos villes et dans notre espace public. Adrien TIBERTI et M. le Maire ont rappelé l'absurdité que vous avez d'ailleurs vous-même acceptée et redite dans votre propos, évidemment aucun élu dans ce Conseil d'arrondissement n'a de rôle particulier dans le choix artistique du M.U.R Oberkampf.

Ceci étant dit, vous posez une question intéressante sur la question de l'engagement artistique de nos artistes. L'art urbain existe à Paris depuis de nombreuses années. L'exposition actuelle « Capitale(s) » dans les murs de l'Hôtel de Ville rappelle l'histoire de cet art urbain qui, petit à petit, est passé du graffiti à une forme plus institutionnalisée, plus acceptée par les pouvoirs publics et même soutenue par les pouvoirs publics.

Aujourd'hui, dans le 11^e arrondissement et dans toute la ville de Paris, la dynamique est portée notamment par Carine ROLLAND, adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture. Soutenir l'art engagé et l'art urbain est une volonté assumée de notre majorité municipale et nous continuerons à le faire. Nous avons besoin d'art engagé, nous avons besoin d'artistes qui font de la politique. Vous l'avez dit et cela me semble important de le souligner : l'association du M.U.R Oberkampf a fait le choix de passer d'une association qui fait de l'art à une association qui fait de la politique. Vous le savez comme moi, l'art est politique. L'art et les artistes qui s'engagent, qui font le choix de créer et de promouvoir de l'art font un geste politique, un geste pour nos démocraties.

Puisque vous nous évoquiez l'art et les engagements multiples, dès demain, une grande mobilisation va gagner le pays et des artistes vont s'engager. Des artistes s'engagent depuis que l'art existe, quand il y a une mobilisation, quand il y a un mouvement pour pousser les peuples à la révolte et les engagements. Les artistes se sont engagés hier, ils le feront demain. La Gauche, qui est aujourd'hui en responsabilité dans cet arrondissement et aussi en responsabilité à Paris, sera toujours aux côtés des artistes qui souhaitent s'engager, et aux côtés aussi des associations qui offrent une liberté à toutes et tous les artistes pour le faire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que tous les arguments ont été exposés. Le Conseil, malgré sa grande qualité, ne parviendra pas à faire se réconcilier les différents points de vue. Je vous propose donc de passer au vote. Qui s'abstient ? M. POITOUX. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. L'avis est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	1	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DAC 183 – Subventions (20.000 euros) à 2 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte

M. le Maire : « Emma RAFOWICZ a la parole. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Pour le 11^e arrondissement, il s'agit d'une subvention qui concerne le Comité métallos, une association qui a notamment créé le parcours Filles-Femmes qui a lieu chaque année le 8 mars lors de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Cette année, il aura lieu en même temps que plusieurs événements au Palais de la Femme jusqu'à la fin du mois d'avril. Ce sont des moments importants dans notre arrondissement auxquels j'encourage évidemment toutes et tous à participer. Ce qui est proposé le projet de délibération 2023 DAC 183 est une subvention de fonctionnement à hauteur de 15.000 €. »

M. le Maire : « Merci Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le Comité métallos est une association ancienne créée en 2000 pour sauver la Maison des métallos d'un projet mené par un promoteur privé qui voulait acheter et détruire l'ensemble des bâtiments de la Maison des métallos et reconstruire des appartements privés.

Ce combat de tout un quartier est emblématique des luttes du 11^e et le Comité métallos est fier que l'arrivée de l'équipe de Bertrand DELANOË et d'Anne HIDALGO, adjointe à l'urbanisme à cette période, a fini par faire de cette maison un équipement culturel de la Ville de Paris.

Les années ont passé et le Comité métallos poursuit son chemin et ses actions inter associatives dans le 11^e. C'est ainsi qu'il prépare le 20^e parcours Filles-Femmes qui s'intitule cette année « Faire corps » en écho au 10^e parcours qui avait donné lieu à un événement « Femmes dans la ville, femmes dans l'espace public ». « Faire corps » propose des actions collectives, artistiques, gratuites aux femmes des quartiers populaires. Ces ateliers de pratique artistique sont animés par des professionnels. Ils se déroulent cette année dans l'annexe du conservatoire Piver, au cœur du quartier Politique de la Ville et se donnent rendez-vous tous les 11 du mois. Ce groupe de 40 femmes présentera le fruit de leurs échanges sous forme d'ateliers participatifs, expositions, performances, dessins et photographies le 13 avril prochain lors des portes ouvertes du conservatoire Piver. En attendant ce moment artistique et convivial, elles se sont aussi donné rendez-vous au Palais de la Femme mercredi 8 mars, lors de la journée portes ouvertes de l'établissement.

D'autres ateliers du Comité métallos ont lieu aussi pendant toute l'année, en particulier l'atelier d'écriture, moment autogéré de découverte des capacités de chacun et de chacune de jouer avec les mots. Ces ateliers sont programmés au local collectif résidentiel, rue Robert Houdin, dans le quartier Politique de la ville.

Toutes les activités du Comité métallos sont ancrées dans les quartiers du 11^e et s'enrichissent mutuellement du travail des différents partenaires rencontrés. Néanmoins, il est toujours regrettable que la Maison des métallos ne s'enrichisse pas de l'apport des contacts, de l'expérience, de l'expertise de l'éducation populaire menée par le Comité métallos. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Joëlle complétait la présentation que je faisais, je te remercie pour l'attention que tu portes à cette association et à son travail. Je vais vous rappeler que le début de

cette grande journée aura lieu en parallèle de la grande mobilisation entre République et Nation à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Au Palais de la Femme, il y aura des ateliers d'écriture, des séances photo, des moments de discussion et des formations au féminisme, donc beaucoup de choses très intéressantes. Je vous encourage donc, puisque cela fait l'unanimité, à voter cette délibération. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup, chère Emma. On va procéder au vote. Comme il s'agit d'une subvention à une association qui mène des activités pour l'égalité femmes/hommes, je vous propose de donner un instant la parole à Dominique KIELEMOËS pour qu'elle puisse sensibiliser tout le monde à ce qui se prépare cette semaine. »

Mme KIELEMOËS : « Joëlle MOREL et Emma RAFOWICZ l'ont bien dit, ce sera bientôt la journée du 8 mars, mais la journée du 8 mars, c'est aussi la semaine du 8 mars. Je voulais vous inviter mercredi soir, ici en mairie. Il y aura un débat animé par plusieurs associations sur le thème de la charge mentale, qui me semble un thème extrêmement important et essentiel.

Si cela vous intéresse ou si vous pensez qu'il y a autour de vous des personnes que ça peut intéresser, transmettez-leur l'information parce que c'est toujours mieux s'il y a du monde pour débattre. Je pense que ce sera intéressant. Il y aura également d'autres événements comme l'inauguration de l'allée Pauline Léon et de la promenade Claire Lacombe le mercredi, et le départ de la course le vendredi, organisée par l'association Sine Qua Non, qui a fait cette magnifique exposition sur les grilles du TEP Lepeu. C'est une course à laquelle vous pouvez vous inscrire et qui va passer par les différents lieux emblématiques du matrimoine du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Absolument. Merci, chère Dominique, pour cette incise. »

Mme KIELEMOËS : « Oui, le matrimoine. C'est le féminin du patrimoine. »

M. le Maire : « On ne va pas lancer le débat maintenant. Je vous invite à vous reporter à la newsletter de la Mairie pour creuser toutes ces questions.

Nous passons au vote de cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	33	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DAE 36 – Subventions (1.499.000 €) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

M. le Maire : « La parole est à Sofiane KADDOUR-BEY. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci, M. le Maire, chers collègues. Cette délibération porte sur l'attribution de subventions à des associations qui exercent dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. J'associe ma collègue Dominique KIELEMOËS à ce propos. La Ville apporte un soutien constant à l'émergence et à la structuration de l'économie sociale et solidaire à Paris. Il

s'agit d'une économie au lien territorial fort, créatrice d'emplois au service de tous et porteuse d'innovation sociale. Elle permet également d'échapper en partie à la prédation capitaliste.

Parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, le dispositif « Premières Heures » est un dispositif de soutien financier aux associations qui œuvrent dans l'accompagnement par le travail des Parisiennes et Parisiens en situation de grande exclusion sociale, sans domicile fixe et qui ne peuvent accéder aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dispositif, inclus dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, permet aux personnes recrutées :

- de reprendre une activité professionnelle selon un rythme progressif adapté à la personne,
- de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel,
- d'être accompagnées vers une sortie en emploi ou en formation.

Pour 2023, un nouvel appel à projets a été publié. Tous les projets proposés sont retenus, dont ceux de deux associations du 11^e arrondissement :

- La Fondation Armée du Salut a développé deux dispositifs sur la ville, dont l'un au sein du CHRS Catherine Booth et de la boutique « 230Mcubes ». La structure dispose de ressources internes qui permettent un accompagnement social et professionnel de qualité. En outre, le développement des nouvelles activités, comme une ressourcerie petite enfance et les nombreux partenariats qu'elle a pu lier, permettent de proposer des suites de parcours variés. Il est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 30.000 € dans le cadre du dispositif Premières heures.
- L'association Gaïa Paris qui a pour objet de rencontrer et prendre en charge toute personne consommatrice de substance psychoactive, dans ses dimensions médicales, sociales et psychologiques. Il est proposé d'accorder à l'association une subvention de fonctionnement de 87.000 € dans le cadre du dispositif Premières Heures.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER a demandé la parole. »

Mme GARNIER : « Merci. J'indique que nous demanderons un vote disjoint concernant l'association Gaïa, non pas pour marquer une opposition à l'association en tant que tel, mais pour marquer notre opposition à votre approche sur la problématique de la lutte contre les addictions et la consommation de crack en particulier, puisque vous vous entêtez à faire des salles de consommation à moindre risque qui ont largement démontré leur inefficacité pour sortir les consommateurs de crack de l'addiction. Je vous remercie. »

M. le Maire : « On y reviendra, le débat va s'engager. Alexandre VISCONTINI a demandé la parole aussi. »

M. VISCONTINI : « Merci. Je voudrais rappeler le soutien du groupe Écologiste au dispositif Premières Heures qui permet à des personnes sans domicile, souvent vivant dans la rue, de se reconstruire et de se remobiliser par des expériences professionnelles à un rythme qui correspond à leurs besoins, pendant quelques heures par semaine, puis progressivement sur un nombre d'heures plus important. Dans notre arrondissement, ce dispositif est porté par plusieurs associations que je tiens à saluer pour leurs engagements, en particulier Carton Plein, Gaïa et la Fondation Armée du Salut.

Carton Plein propose des activités de réemploi, de valorisation de cartons. Elle offre même un service de déménagement en vélo. Parmi ses nombreuses activités, Carton Plein participe au réseau des entreprises « zéro déchet » du 11^e et a déjà procédé, grâce à des personnes embauchées via le dispositif Premières Heures, à plusieurs livraisons de broyats au composteur de quartier du 11^e et a même procédé à une expérimentation intéressante de broyats constitués à partir de mixtes de cartons et de cagettes.

La Fondation Armée du Salut s'est aussi engagée fortement en faveur du zéro déchet dans l'arrondissement : elle anime dans son local 230Mcubes de la rue du Chemin Vert la recyclerie dédiée à la petite enfance. Pour ses activités de réemploi et de valorisation des objets en leur donnant une seconde vie, elle a recours aussi au dispositif Premières Heures et permet ainsi à ces personnes rencontrant des ruptures dans leur parcours de vie de se remobiliser.

Par ces deux exemples, je voulais souligner le lien déjà fort, mais qu'il est peut-être nécessaire de renforcer encore plus, entre solidarité et zéro déchet. Je remercie Sofiane KADDOUR-BEY de son engagement en ce sens pour les actions à venir cette année. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais redonner la parole à M. KADDOUR-BEY. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Pour répondre à Mme GARNIER, je trouve que la position est un peu hors sujet par rapport à l'objet de la délibération. L'action de Gaïa au quotidien pour les personnes pour lesquelles elle agit est quand même à saluer.

Prendre pour prétexte le Plan crack pour refuser cette délibération, alors qu'elle agit en concertation avec l'ARS et plusieurs associations pour suivre toutes ces personnes en difficulté, je trouve que c'est complètement hors sujet.

Merci pour ton intervention Alexandre. Oui, nous souhaitons articuler au mieux les réseaux solidarité et les réseaux économie sociale et solidaire. Nous espérons au niveau de l'arrondissement que ce travail portera ses fruits car ce que font ces associations est quand même primordial. L'accompagnement et le retour à l'emploi constituent la base de la sortie de la grande exclusion. N'oublions pas les publics qui sont visés par ces délibérations et mettons un peu de côté certaines positions dogmatiques qui sont quand même assez déplorables. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je considère qu'on a de la chance d'avoir des associations telles que Gaïa qui font ce que les services publics n'arrivent plus, ne savent plus ou ne veulent plus faire car les publics qui sont victimes de drogue dure, notamment du crack, sont compliqués à gérer. Gaïa fait partie de ces associations qui gèrent des centres de soins et des centres d'accueil. Nous avons d'ailleurs la chance d'avoir un centre de soins dans le 11^e arrondissement. J'insiste sur le mot « soins » parce que la prise en charge de toxicomanes évoque tellement de fantasmes qu'il est nécessaire de savoir de quoi on parle exactement, et ici on parle de soins à des personnes qui sont en souffrance. Oui, nous avons de la chance d'avoir ces structures.

Votre demande de vote disjoint a le mérite de la cohérence politique avec les positions défendues par votre groupe, mais vous avez compris que ce ne sont pas les nôtres. Nous allons donc procéder à un vote disjoint.

Avis du Conseil d'arrondissement sur la subvention à la Fondation Armée du Salut. Qui est pour ? Unanimité. Un avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	33	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Avis relatif à la subvention à Gaïa Paris. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le groupe Paris 11^e en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e, le groupe Communiste et Citoyen, et M. POITOUX. Donc un avis favorable ».

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

DDCT 22 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement (383.717 €) pour 20 projets associatifs

M. le Maire : « Il s'agit de soutien à la rénovation des locaux d'associations qui œuvrent dans les quartiers populaires. Je donne la parole à Delphine TERLIZZI. »

Mme TERLIZZI : « Bonsoir. Merci à tous. Il s'agit effectivement d'une subvention pour la rénovation des locaux de notre ludothèque qui est situé en quartier Politique de la Ville. Si vous ne le savez pas, une nouvelle association va s'installer et va rouvrir un peu plus cette ludothèque qui était un peu fermée ces derniers temps, ou en tout cas pas assez ouverte. C'est la raison pour laquelle il faut faire des petits travaux. Les travaux vont porter essentiellement sur des aménagements pour permettre une meilleure isolation. Sans rentrer dans le détail, toutes les vitrines vont être changées, les cloisons seront abattues pour faire un plus grand espace de jeu et tous les espaces sanitaires et l'espace de la cuisine seront refaits pour accueillir tout ce beau monde. Je vous invite à voter favorablement. Il n'y a pas de sujet. »

M. le Maire : « On est tous d'accord. Joëlle MOREL s'est inscrite néanmoins. »

Mme MOREL : « Merci Delphine de ces précisions que je voulais te demander. Peut-être que tu peux nous donner encore quelques précisions sur la programmation, le calendrier et à quel moment cet espace va rouvrir. Puis nous parler un peu de la cuisine parce que les espaces de cuisine sont toujours des endroits très importants dans les associations. Une cuisine supplémentaire, c'est très important. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. La parole est donc à Delphine TERLIZZI pour la réponse. »

Mme TERLIZZI : « La cuisine ne sera pas ouverte, c'est une cuisine pour les salariés. Tout le reste de la structure sera ouvert au quartier, mais pas la cuisine.

L'association a déjà pris ses fonctions et va ouvrir dès maintenant. Elle ne va pas attendre les travaux. Il va y avoir des tranches de travaux et on va essayer de fermer le moins possible. Il va y avoir aussi pas mal d'animations hors les murs, dans le parc par exemple puisqu'on a la chance d'avoir le square Jules Verne en face. L'association est déjà en fait en marche et on va avoir très peu de fermetures. Je n'ai pas de dates précises parce que l'association attend aussi les subventions pour mettre en route les travaux. Les travaux ne sont pas énormes, on considère qu'il y aura à peu près deux mois de fermeture pour les travaux.

Il y a une super équipe avec trois salariés qui a rejoint le 11^e arrondissement. Ils ont de l'expérience puisqu'ils ont une ludothèque dans le 13^e arrondissement. On a beaucoup travaillé avec eux à l'EDL (Equipe de Développement Local), on a bien préparé le terrain. Ils sont très partants pour beaucoup de partenariats, donc cela promet de belles journées et de belles soirées. »

M. le Maire : « Absolument. Cela faisait longtemps qu'on avait envie de redynamiser cette structure qui est nécessaire sur le quartier. C'est une bonne nouvelle. »

Mme TERLIZZI : « On est content puisque l'équipe en place est super. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DASCO 17 – Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation amiable d'un tiers, en réparation d'un préjudice corporel

M. le Maire : « C'est une délibération un petit peu technique. Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation amiable d'un tiers, en réparation d'un préjudice corporel. Jérôme MEYER va nous présenter ce mystérieux sujet. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Il s'agit effectivement d'un protocole d'accord qui est lié à un accident qu'a eu un enfant dans une cour de l'école Keller. L'enfant est tombé dans une fissure de la cour, s'est fracturé la jambe et a donc été hospitalisé. L'hospitalisation ainsi que le temps d'immobilisation ont été estimés pour un montant de 7.548,30 € par l'assureur de la famille. L'assureur de la famille s'est retourné contre la Ville de Paris. La Ville de Paris a accepté de rembourser cette somme à l'assureur pour les préjudices occasionnés à l'occasion de cet accident. C'est l'objet de cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Notre groupe votera bien sûr pour cette délibération, néanmoins on souhaite quand même rappeler que la baisse des investissements dans les écoles est un problème. Elle peut avoir pour conséquence le défaut d'entretien des mobiliers ou des revêtements et entraîner inévitablement des dégradations des installations et des matériaux qui peuvent mettre en danger les enfants.

Vous allez me dire que l'installation des cours oasis est très appréciée par les parents, d'ailleurs plutôt par les enfants et les parents. Je ne mets absolument pas en cause cet élément, mais ces initiatives ne doivent pas empêcher l'entretien et le maintien à un niveau de haute qualité des autres cours de récréation, pour la sécurité de tous.

Comme je vous le disais, on votera cette délibération, mais nous resterons vigilants à la baisse des investissements que vous décidez et à l'entretien des écoles dont vous avez la charge. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Jérôme MEYER pour une petite réponse. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Parce que vous avez fait allusion aux cours oasis et au programme ambitieux mené par la Ville de Paris pour rénover nos cours et les rendre plus durables par rapport aux enjeux du réchauffement climatique qui nous font face, je tiens à préciser que l'accident en question qui a eu lieu à l'école Keller n'a pas eu lieu dans la cour oasis mais dans l'autre cours, l'ancienne cour, ce qui montre la nécessité d'intervenir pour rénover nos cours. Nous menons un programme de rénovation de deux cours oasis par an durant la mandature. C'est un programme particulièrement ambitieux que nous finançons en partie sur nos budgets « travaux » de la Ville, mais également grâce à l'implication des citoyens du 11^e arrondissement car un certain nombre de projets sont votés au Budget Participatif. Les habitants et les citoyens montrent ainsi que leur priorité est aussi de rénover nos cours d'école et de les rendre plus durables.

Par rapport à la question sur l'entretien de cette cour, le bitume peut effectivement se fissurer, ce sont des choses qui arrivent. Lorsqu'il se fissure, il est réparé. En l'occurrence, la jeune fille n'a pas eu de chance puisqu'elle est tombée avant que la fissure soit réparée. Je vous rassure, cette fissure a bien été réparée depuis. Nous avons remis du bitume dans le cadre de l'entretien et non pas de la rénovation de la cour. On a bien entretenu cette cour en réparant la fissure qui a occasionné l'accident mais cet accident avait malheureusement déjà eu lieu. Je pense que cela méritait d'être précisé. »

M. le Maire : « Tout à fait. C'est l'occasion de rappeler qu'une ville sûre à 100 % n'existe malheureusement pas, sauf dans les rêves. Le fait de trébucher sur un rebord ou sur un élément qui dépasse est malheureusement peu évitable, même si tout est fait pour essayer de réduire les risques de blessures d'enfants, notamment dans les cours d'école. Les services sont extrêmement vigilants sur ces questions et prennent au sérieux chacun des accidents, ce qui induit derrière des réparations dans des délais raccourcis.

Il y avait une petite inexactitude dans votre propos, indiquant que les moyens d'investissement pour l'entretien allaient en baissant et sont réduits année après année. Ce n'est pas le cas et en l'occurrence, l'investissement dans les écoles augmente chaque année. C'est un point qui me semblait important de rappeler parce que ce sont ces moyens qui nous permettent d'effectuer des réparations plus rapidement.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup ».

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 34 – Location de l'immeuble 6 rue du Commandant Lamy (11^e) à Paris Habitat OPH – bail emphytéotique

M. le Maire : « La parole est à Adrien TIBERTI ».

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Voici une bonne nouvelle : l'achat par la Ville de cet immeuble du 6 rue du Commandant Lamy est une préemption. Nous nous substituons à un acheteur privé qui rachetait l'immeuble probablement pour revendre les appartements les uns après les autres, faire une vente à la découpe, une promotion immobilière, changer la population de l'immeuble pour y mettre soit des familles beaucoup plus riches, soit de la location meublée, soit de l'investissement locatif avec des loyers prohibitifs, bref, tout ce qui participe à l'exclusion des habitants actuels de cet arrondissement par la spéculation immobilière. Nous rachetons l'immeuble qui a 20 logements dont quatre sont d'ores et déjà vacants. Nous augmentons le parc social de la Ville et c'est une très bonne nouvelle.

Comme j'anticipe le petit medley que ne va pas manquer de faire M. MARTIN, je vais également parler de la délibération suivante 2023 DLH 71, qui est une autre préemption. Elle concerne un immeuble vétuste du 75 rue Léon Frot avec 43 logements dont 11 sont vacants. Il s'ajoute ici une problématique particulière et qui nous honore : la lutte contre la vétusté du parc de logements dans l'arrondissement.

Vous avez ensuite trois délibérations techniques qui portent sur des évolutions de garanties d'emprunts à la suite de travaux de rénovation (rue de la Croix Faubin, rue Saint Maur, rue Jean-Pierre Timbaud) et qui nous prouvent – parce que c'est un débat que nous déjà avons eu – que nos efforts de rénovation du parc social de l'arrondissement sont continus et importants, et que résidence après résidence, immeuble après immeuble, nous mettons à jour le parc ».

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN ».

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Ça n'a pas manqué, au grand dam de notre collègue TIBERTI. Je voudrais rapprocher l'examen de la 2023 DLH 34 de celui de la 2023 DLH 71 et seulement celle-là.

Nous avons ici deux délibérations qui sont assez similaires sur la forme et qui appellent des réponses différentes sur le fond. Dans les deux cas, nous avons un exercice de préemption sur des immeubles entiers et occupés pour y faire du logement social. Dans les deux cas, on ne peut que regretter la méthode. Vous ne créez aucun logement, ils existent déjà. Ça, c'est une réalité physique. Les planchers sont là, les murs sont là, les plafonds sont là. Ils existent déjà. Mais vous

procédez à une opération de vases communicants : moins de logements privés, plus de logement social. Bye bye les classes moyennes qui ne trouveront plus où se loger. Mais continuons et regardons plus loin.

Dans les deux cas, vous recourrez aux loyers capitalisés : ici, un peu plus de 11 millions d'euros que vous rendrez aux bailleurs dans 50 ans. Ces mêmes bailleurs auraient pu en faire quelque chose de bien tout de suite. Après cinq ans passés à se tourner les pouces en vous regardant faire, comme le Gouvernement a enfin décidé de vous supprimer la dérogation dont vous bénéficiez, ces 11 millions d'euros ne viendront plus combler les trous béants de votre budget, mais financeront l'investissement. Économiquement parlant, les loyers capitalisés restent toujours un dispositif surréaliste, mais comptablement au moins, c'est cohérent.

Maintenant, c'est là où les deux délibérations divergent. En ce qui concerne la délibération DLH 71, le dossier – ça a été rappelé – fait état de vétusté avancée nécessitant des travaux lourds. Là, l'exercice du droit de préemption trouve au moins une justification, imparfaite mais qui est réelle. La Ville va engager des coûts importants pour remettre l'immeuble dans un état correct. En contrepartie, la Ville récupère la propriété de l'immeuble. C'est un accord honnête. Par ailleurs, le taux de vacance des appartements est plutôt important puisque 11 logements sur 43 sont vacants, c'est-à-dire un quart des logements. Entendons-nous bien : vous ne créez toujours aucun logement puisque ces 43 logements existent déjà. On ne peut pas créer quelque chose qui existe déjà, c'est physiquement impossible. Néanmoins, vous remettez sur le marché 11 logements sur 43 et c'est plutôt une bonne chose.

Pour la DLH 34, c'est l'inverse. Il n'y a aucune mention de travaux lourds à prévoir, seulement quatre logements vacants qui ne le seraient probablement pas restés très longtemps. Donc ici la préemption ne me paraît pas justifiée, à part pour gonfler artificiellement vos chiffres du logement social.

En conséquence, nous voterons contre le projet 2023 DLH 34, mais nous voterons pour le projet 2023 DLH 71. Je vous remercie ».

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Adrien TIBERTI pour répondre. Je dois avouer que je suis un petit peu perdu à force d'entendre toujours les mêmes arguments tournés dans un sens ou dans l'autre ».

M. TIBERTI : « Oui, je crois que M. MARTIN a quand même un petit problème avec les mathématiques parce qu'il nous dit que 11 sur 43, la proportion est acceptable à un quart des logements, puis 4 sur 20, ce n'est pas bon à 20 %. Donc j'imagine qu'il a dans son esprit un seuil de logements vides dans un immeuble à partir duquel il serait justifié de prendre l'immeuble.

Ce que je n'ai pas dit, mais que l'on peut voir sur les documents, ce sont les baux actuels des occupants actuels. Dans les immeubles que nous achetons, les gens ont des baux qui vont de 3 €/m² à 30 €/m² dans le même immeuble. Pourquoi ? La seule différence est probablement la date d'entrée dans l'appartement. Les gens qui habitent là depuis 40 ou 50 ans ont un bail qui n'a pas beaucoup évolué depuis leur arrivée, fort heureusement pour eux. Mais en réalité, ils seraient dans l'impossibilité totale de racheter leur appartement s'il était vendu à la découpe et seraient expulsés. Parce que c'est bien de cela dont nous parlons. M. MARTIN, les expulsions reprennent le 30 mars. Vous savez combien de personnes m'écrivent pour me dire qu'elles vont être à la rue bientôt ? Si nous ne rachetons pas ces deux immeubles rue du Commandant Lamy et rue Léon Frot, on peut en être sûr, une partie importante des locataires finiront expulsés, que vous le vouliez ou non.

Définissez votre concept de classe moyenne. Pour moi, cela n'existe pas les classes moyennes, c'est un concept creux. Les plafonds de ressources de l'accès aux HLM existent eux. C'est un critère objectif. Et que nous disent-ils ? 75 % des habitants de Paris peuvent avoir accès au logement social, soit les trois-quarts des Parisiens. Le quart restant est le quart des Parisiens qui ont des ressources suffisamment importantes pour pouvoir se loger par eux-mêmes. Pour mémoire, le plafond PLS est 32.000 € par an pour une personne seule, sachant qu'il y a encore une marge sur le logement intermédiaire. Donc si on fait un rapide calcul, on est quasiment à 3.000 € de revenus par mois. Est-ce encore la classe moyenne au-delà de 3.000 € par mois ? Et jusqu'à combien ? 10.000 € par mois ? Vu que le salaire médian dans ce pays est à 1.300 €, ce que vous appelez « classe moyenne », ce sont peut-être en fait des bourgeois.

Trois-quart des Parisiens – entendez, parce que vous ne leur parlez pas à ces Parisiens – sont sous les plafonds de ressources du logement social, donc nous menons une politique qui s'adresse au plus grand nombre. Après, peut-être voudriez-vous que l'on rédige ensemble un vœu qui demande le rehaussement plus important des plafonds de ressources du HLM pour loger une plus forte proportion, pour donner accès à une plus forte proportion de Parisiens au logement social. Pourquoi pas ? Réfléchissons-y.

Toujours est-il que nous augmentons le parc. Nous ne créons pas de logements, mais donnez-moi des adresses pour fabriquer des logements neufs. J'en avais une, boulevard de Ménilmontant, et vous vous y êtes opposés. Il y avait 85 logements, tous des logements familiaux. Vous vous y êtes opposés, dont acte. Vous ne voulez pas qu'on préempte, vous ne voulez pas que l'on construise. Vous ne voulez pas de logement social.

Quand c'est un immeuble vétuste, vous voulez que la Ville s'en occupe. Quand ce n'est pas un immeuble vétuste, alors qu'on va pouvoir y préserver les locataires et loger des gens rapidement parce qu'il n'y a pas de travaux, vous vous y opposez. Donc vous ne voulez qu'une seule chose, c'est que la Ville dépense beaucoup d'argent pour pallier les carences des propriétaires privés. Laisser pourrir un immeuble sans faire de travaux, tout en encaissant des loyers qui sont parfois aussi chers que dans des immeubles en bon état, comment on qualifie ça ? La prédation des bailleurs privés, est-ce qu'on peut en parler ? Dès qu'on rentre sur des enjeux un peu précis d'opposition de classes, vous montez sur vos grands chevaux, mais c'est pourtant la réalité dans laquelle on vit. Tout le monde n'a pas les moyens de se loger correctement dans cette ville, c'est pourquoi on augmente le parc de logements sociaux, que vous le vouliez ou non. Et on va même faire autre chose demain pour vous faire un grand déplaisir : on va manifester contre le recul de l'âge de départ à la retraite, et on va le faire avec grand plaisir. »

M. le Maire : « Je pense que les arguments ont été tous exposés et que l'assemblée est prête à voter en étant complètement informée. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le groupe Paris 11^e en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Donc avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DEVE 5 – Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'Agence Parisienne du Climat

M. le Maire : « La parole est à Florent HUBERT, puis Chloé SAGASPE pourra compléter si elle souhaite intervenir ».

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je suis très heureux de vous présenter aujourd'hui ce dispositif qui est une pièce très ambitieuse dans notre politique de bifurcation écologique. Vous savez qu'on travaille déjà beaucoup sur la végétalisation de l'espace public. Partout où l'on peut, on débitume au maximum dès qu'on intervient quelque part dans un espace public. Vous savez aussi qu'on essaie de végétaliser au maximum le bâti municipal et celui de nos partenaires institutionnels et des bailleurs sociaux. Quand on le peut, on réalise des opérations d'agriculture urbaine, et quand on ne peut pas, on se contente de végétaliser le bâti si la structure des immeubles le supporte. Cette politique ambitieuse est donc déjà mise en œuvre. Mais il manquait une pièce absolument centrale à l'édifice, qui était d'impliquer le parc privé : les 47.000 copropriétés parisiennes représentent à elles toutes seules au moins 40 % du terrain non bâti dans Paris.

Dans le cadre de cette mobilisation globale qui sera portée aussi par le PLU bioclimatique, qui vous est régulièrement présenté par Patrick BLOCHE et Chloé SAGASPE, on a ainsi un dispositif supplémentaire qui vous est présenté ce soir, le CoprOasis. L'idée est de pouvoir accompagner l'ensemble des copropriétés qui le souhaitent, à mener une politique ambitieuse de débitumation, de végétalisation de leur espace non bâti et éventuellement de mener une opération de végétalisation sur leur toit-terrasse. Comment cela fonctionnera-t-il ? Il y a pas mal de copropriétaires qui seraient sans doute partants, au regard de leurs valeurs, pour s'engager dans ce type de démarche. Les freins sont de deux ordres, techniques et financiers : il s'agit de savoir précisément ce qu'on peut débitumer et comment. On débitume parce que ça permet d'absorber de l'eau de pluie, de végétaliser, de rafraîchir les îlots de chaleur qui existent au cœur de ces grandes copropriétés, et ça permet également d'accueillir davantage de biodiversité et idéalement de planter des arbres qui sont, comme on le dit à chaque fois, nos meilleurs alliés contre le réchauffement climatique.

En résumé, le dispositif vise à passer une convention avec l'Agence Parisienne du Climat pour pouvoir notamment accompagner les copropriétaires au niveau des études. Donc je le dis à tous les copropriétaires qui nous écoutent ce soir : si vous avez dans votre immeuble une grande cour qui ne sert pas de parking et qui n'est pas intégralement débitumée, c'est-à-dire un espace asphalté, penchez-vous sur ce dispositif. On vous soutiendra pour réaliser une étude sur le potentiel de végétalisation de votre cour et/ou de votre toiture. Je ne vais pas vous faire toute la liste des aides parce qu'elles sont nombreuses, mais il y a des aides forfaitaires qui, en fonction de la superficie débitumée et du type de végétalisation qu'on peut planter, peuvent s'élever à 30.000 € par copropriété.

Les travaux coûtent cher, mais on est là pour lever les freins techniques et financiers, et on est convaincu qu'au regard de l'état des mentalités des Parisiens aujourd'hui, il y a beaucoup de copropriétés qui répondront présentes. C'est pourquoi on a d'ores et déjà inscrit 1 million d'euros

pour soutenir les copropriétés parisiennes. Je pense que ce dispositif se développera les années suivantes. C'est pourquoi que je vous invite à délibérer ce soir pour ce très beau dispositif ».

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN ».

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Une fois n'est pas coutume, c'est ma casquette de président de copropriété que je vais porter pour l'examen de cette délibération, et c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu ce projet de dispositif CoprOasis. Je dois avouer que je l'ai trouvé plutôt intéressant et à plus d'un titre. Pour une fois, la Ville de Paris ne cherche pas à stigmatiser les copropriétés privées mais à les accompagner. C'est un peu savoureux d'avoir cette délibération juste après la délibération DLH puisque, pour répondre à notre collègue TIBERTI, tous les copropriétaires et tous les propriétaires ne sont pas d'infâmes salopards et des marchands de sommeil, il y a aussi des gens bien dans le lot. Ne vous en déplaise, on fait aussi des choses très bien dans les copropriétés privées. On ne cherche pas à exploiter les gens et on ne mérite peut-être pas forcément de finir la tête au bout d'une pique demain.

Ceci dit, cette dimension d'accompagnement est effectivement quelque chose qui m'est cher et il n'est pas rare en effet que les conseils syndicaux aient de nombreuses bonnes idées, comme celle qui fait l'objet de cette délibération, mais ils se heurtent à deux murs qui ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux qui viennent d'être exposés, mais qui se rejoignent grandement :

- Le mur de l'information. Devant la multiplicité d'acteurs dans le domaine, pas toujours sérieux ni toujours fiables, on se sent souvent un peu perdu, et ce dispositif y répond par son guichet unique de l'Agence Parisienne du Climat dont le sérieux a été démontré.
- Le mur du coût. A fortiori, dans ces temps de renchérissement du chauffage, il est difficile de « vendre » – et je mets beaucoup de guillemets autour de vendre – aux copropriétaires des travaux de végétalisation ou de désimperméabilisation qui viennent nécessairement alourdir les charges, et ce dispositif y répond aussi.

Toutefois, la délibération n'est pas sans soulever quelques questions d'ordre technique et/ou philosophique :

- Il est étonnant que ce projet de dispositif soit discuté avant la présentation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qu'il aurait notamment vocation à compléter, et avant la présentation du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) sur les vagues de chaleur, dans laquelle les toits sont un sujet qui revient assez régulièrement et où le potentiel d'action est assez important.
- Ce projet tranche sans débat un sujet de fond qui reste pourtant à arbitrer en ce qui concerne l'utilisation des toits à Paris : végétation ou photovoltaïque ? Il y aurait pourtant matière à mener une vraie réflexion de fond et c'est dommage de s'en priver.
- Fixer dans le marbre la règle « après travaux, un minimum de 70 % de la surface libre de toiture est végétalisée » nous semble un peu trop contraignant et un peu trop abrupte, faisant par ailleurs fi des questions de portance et de l'utilisation actuelle des toits, notamment par les réseaux, les tours de refroidissements, les conduites de gaz, etc.

Notre groupe Changer Paris aura à cœur d'enrichir cette réflexion et cette délibération au Conseil de Paris. Dans l'attente de ce débat à venir, nous voterons donc ce soir une abstention, mais une abstention intéressée au vu de tous les éléments forts intéressants de ce dispositif dont je viens de parler ».

M. le Maire : « Merci. Pas de demande d'intervention ? Des éléments de réponse ? »

M. HUBERT : « Tout d'abord, je vous remercie pour le caractère constructif de votre intervention. Je note que quand vous vous exprimez en tant que citoyen et non en tant qu'élus, vos propos sont beaucoup plus constructifs et apaisés.

Vous vous demandez pourquoi ne pas attendre le PLU. Je vais simplement vous répondre par : pourquoi attendre le PLU ? Le dispositif est pratiquement mûr techniquement et politiquement. On peut aider les copropriétés prêtes à s'engager, et vu l'urgence à agir, n'attendons pas. Le PLU bioclimatique sera cohérent en termes d'orientation et d'ambition au vu de ce qui est porté dans ce dispositif.

Vous avez totalement raison sur la question des toitures. C'est un enjeu global d'articulation de la question relative aux toitures d'agriculture urbaine, de végétalisation, de développement du photovoltaïque. On peut même être ambitieux et faire du biosolaire, c'est-à-dire avoir des toitures ou des dispositifs qui combinent les deux : le photovoltaïque et la végétalisation. En tout cas, on porte une approche coordonnée de ces deux ambitions, et l'une ne chasse pas l'autre car l'idée est de pouvoir répondre à ces deux défis simultanément. Merci ».

M. le Maire : « Tout à fait. En tant que participant à la MIE « Paris à 50 degrés » sur cette question des canicules, j'ajoute que le sujet de l'utilisation des toits, et notamment du confort d'usage des logements situés sous les toits en zinc dans lesquels la chaleur se concentre particulièrement, fait l'objet de débats nourris, au-delà des clivages politiques, entre les personnes qui sont très attachées à l'image des toits en zinc de Paris et celles qui prennent en compte le bien-être des gens qui habitent sous ces toits. Quelques solutions de conciliation commencent à émerger, mais elles ne sont pas évidentes à mettre en place et feront débat aussi.

Le débat n'est donc pas fini, il va se poursuivre et c'est une bonne chose puisque transformer notre ville dans cette contrainte est une vaste ambition. En tout cas, cette délibération y participe à sa manière, en traitant dès maintenant cette question de la récupération des eaux pluviales et de la végétalisation des cours. N'hésitons pas et ne boudons pas notre plaisir à soutenir et à accompagner les copropriétés.

Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le groupe Paris 11^e en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DPE 4 – Subventions (407.500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions

M. le Maire : « La parole est à Alexandre VISCONTINI ».

M. VISCONTINI : « Merci. Cette délibération porte des propositions de subventions pour des recycleries et ressourceries parisiennes que je tiens à saluer pour leur apport indispensable à ce nouveau modèle de société que nous appelons de nos vœux et qui promeut plusieurs valeurs que je souhaitais rappeler ce soir :

- le réemploi et la réutilisation,
- la réparation, la prolongation de durée de vie des objets qui sont ainsi détournés de l'incinération,
- la promotion de la seconde main pour nos vêtements toujours plus nombreux, mis sur le marché par un modèle de société qui invite trop souvent à une surconsommation individuelle,
- la solidarité par l'accueil et l'accompagnement de personnes dans leur droit, en particulier pour leur accès à l'emploi ou à la formation ou au logement.

D'une manière générale, les ressourceries sont un levier pour aller vers une économie circulaire et solidaire, et pour préserver les ressources de la planète et accompagner la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans notre arrondissement, La Petite Rockette, implantée depuis plus de 10 ans, porte la ressourcerie du Père Lachaise, bien connue d'une bonne partie des habitants, peut-être pas tous encore mais on y travaille. Cette ressourcerie a ainsi permis de détourner en 2021 plus de 260 tonnes de déchets de l'incinération et embauche une dizaine de salariés en insertion. Ainsi, 175.000 articles ont été vendus à un prix moyen de 2,19 €. Dans cette période d'inflation, ces bas prix sont particulièrement indispensables pour une bonne partie des habitants de l'arrondissement.

Dans la délibération présentée ce soir, la subvention de 4.000 € est destinée aux interventions de collecte en pieds d'immeubles et de ressources éphémères que La Petite Rockette va mettre en place avec les bailleurs sociaux du quartier. Ces interventions seront réalisées en partenariat avec la Régie de quartier, cheffe de file du territoire zéro déchet dans le quartier Fontaine au Roi, et concernée par une autre délibération (2023 DPE 5) inscrite à l'ordre du jour. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN ».

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. On reste dans l'esprit de Noël que j'évoquais en début de Conseil. Je pense que nous sommes nombreux dans ma génération à nous rappeler de ce qui suit, donc je présente mes excuses à ceux qui étaient trop jeunes à l'époque. Lorsque j'étais enfant, avec Dorothee à la télévision, nous avions chaque jour des millions de copains. Sauf que visiblement, vous n'avez pas bien entendu le leitmotiv de l'époque car il s'agissait de millions de copains et non pas de millions pour vos copains.

En effet, lorsqu'on parcourt l'open data de la Ville de Paris, on ne peut qu'être saisi de vertige devant le nombre de subventions municipales accordées à La Petite Rockette : 100 subventions en 10 ans, soit 10 par an en moyenne, donc à peu près une par Conseil. En 10 ans, ce sont 2 millions d'euros que la Ville de Paris aura versés à La Petite Rockette, dont 579.000 € en 2022, 236.000 € en 2021, 188.000 € en 2020, 311.000 € en 2019, 248.000 € en 2019, etc. Concernant ces 2 millions d'euros, les Parisiens sont quand même en droit de réclamer des comptes. À quoi servent-ils ? Je suis donc allé parcourir l'agenda de La Petite Rockette :

- 2 millions d'euros pour des ateliers de pancartes et de coutures militantes, c'est-à-dire faire des banderoles de manifestations. C'est ce qui est précisé sur leur programme. Militer est évidemment un droit et on l'a tous fait ici, mais pas avec de l'argent public.

- 2 millions d'euros pour des ateliers soirées « Drink and Draw », en français « Bois et Dessine ». Je cite : « Prends un verre, dessine le matriarcat et brise le patriarcat ». Prends un verre et dessine l'égalité, tant que vous voulez ! Mais là non, pas avec de l'argent public. Je vais faire une petite parenthèse en pensant à ma grand-mère qui ne s'est jamais voulue une pourfendeuse du patriarcat, ni une défenderesse du matriarcat – d'ailleurs ce mot n'existait pas à l'époque –, mais qui a toujours su, durant les 50 ans de vie commune avec mon grand-père, résoudre à deux les sujets par le dialogue. C'est ça l'égalité. À partir du moment où l'on se parle et qu'on se comprend, même si ma grand-mère avait souvent le dernier mot.
- 2 millions d'euros aussi pour jouer à la Fresque du Climat. Peut-on réellement jouer avec un sujet aussi dramatique ? Et encore, ce n'est pas le pire.

Ceci n'est qu'un extrait de 15 jours de programmation de La Petite Rockette, programmation dont nous avons déjà parlé. Nous considérons donc que la Ville de Paris peut faire mieux avec ses subventions, c'est pourquoi nous voterons contre cette délibération ».

M. le Maire : « La tonalité de certaines interventions m'interroge parfois. Je sais bien que notre monde politico-médiatique est en pleine évolution, mais cette mise en scène permanente... Et parler de sa grand-mère en conseil d'arrondissement... J'ai beaucoup de respect pour la grand-mère de chacun et de chacune d'entre nous, mais essayons peut-être de rester à la hauteur de la mission que nos concitoyens nous ont confiée. Est-ce qu'Alexandre VISCONTINI veut répondre ? »

M. VISCONTINI : « Oui, juste pour inviter M. MARTIN à regarder le rapport d'activité de La Petite Rockette qui précise qu'elle dispose d'un taux d'autofinancement de 52 % et que la totalité des subventions, pas uniquement celles de la Ville de Paris, atteint le taux de 39 %. Et parmi ces subventions, celles de la Ville représentent 18 % de son budget total. Il y a donc d'autres ressources que celles de la Ville pour La Petite Rockette, qui peut ainsi disposer de ses fonds pour mener les activités qu'elle souhaite ».

M. le Maire : « Absolument et j'ajoute que la première des ressources de La Petite Rockette, ce sont les dons apportés par les habitants qui permettent ainsi à ce modèle particulièrement vertueux de prospérer. C'est l'occasion de dire un grand merci à la générosité de nos concitoyens.

Nous allons procéder au vote en précisant que Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le groupe Paris 11^e en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Avis favorable ».

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	28	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DSOL 18 – Subventions (244.140 €) et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'insertion sociale.

M. le Maire : « Je donne la parole à Sofiane KADDOUR-BEY ».

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. La subvention va nous montrer un exemple d'utilisation de l'argent public à des fins très concrètes, c'est-à-dire la lutte contre le fléau du non-recours qu'on a évoqué tout à l'heure. Des associations qui, dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion et du contrat de ville, accueillent des personnes en difficulté qui ne parviennent pas à réaliser leurs démarches de façon autonome, les informent, leur délivrent des conseils et solutions adaptées aux problèmes qu'ils rencontrent. C'est un véritable fléau. La base de la lutte contre l'exclusion est de permettre à ces personnes de faire valoir leurs droits. Elles ont notamment de grands besoins en matière de domiciliation qui ne sont pas satisfaits.

On est très heureux de compter dans notre arrondissement :

- l'association « Équipe Saint-Vincent permanence Oberkampf », pour ses actions de domiciliation, d'accès aux droits et d'insertion professionnelle (subvention de 12.000 €) ;
- l'association de solidarité et d'information pour l'accès aux droits des étrangers non communautaires (ASIAD), pour ses actions d'accès aux droits et citoyenneté et ses permanences dans le 11^e arrondissement (10.000 €) ;
- le Secours Populaire - Fédération de Paris, qui a une antenne dans le 11^e arrondissement, pour ses actions d'accès aux droits et sociolinguistiques (20.000 €) ;
- le collectif des Morts de la Rue, que l'on a évoqué en début de séance, qui organise l'accompagnement des convois collectifs des personnes décédées à Paris et dont les corps n'ont pas été réclamés afin de leur rendre hommage, ce qui est aussi un droit. Elle établit des comptes rendus de chaque accompagnement. Cette trace écrite peut être ainsi diffusée aux familles qui apprennent malheureusement avec retard leur décès (25.000 €).

Ce sont des exemples très concrets d'utilisation de l'argent public. Je vous engage, chers collègues, à voter cette subvention bien évidemment. Je vous remercie ».

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL ».

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le groupe Écologiste voudrait réaffirmer son soutien à toutes ces associations qui luttent contre la grande exclusion et qui travaillent sur l'insertion sociale.

Je voudrais dire quelques mots aussi sur le collectif des Morts de la Rue. Comme les Écologistes l'avaient demandé en 2015 sous forme de vœu, toute l'équipe municipale rend hommage chaque année – comme nous venons de le faire – aux personnes qui meurent à la rue. Ce collectif est particulièrement important et a montré le phénomène. Ce phénomène des morts de la rue continue à exister d'une année sur l'autre. Le nombre des personnes ne diminue pas et l'âge moyen au moment du décès est toujours de 49 ans.

On voudrait aussi saluer le travail tout particulier de l'Équipe Saint Vincent - rue Oberkampf, qui est une association qui travaille pour domicilier les personnes qui sont à la rue. Les demandes de domiciliation sont énormes et de plus en plus importantes. Il faut savoir que l'Équipe Saint Vincent travaille essentiellement avec des bénévoles. Il faudrait pouvoir les soutenir plus fortement car ils font un travail exceptionnel. Je vous remercie ».

M. le Maire : « Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? Sofiane KADDOUR-BEY ».

M. KADDOUR-BEY : « Je remercie le groupe Écologiste pour son intervention. Je partage complètement ce qui a été dit. Effectivement, le nombre de demandes de domiciliation explose. On a l'association Saint Vincent de Paul, mais sur le territoire parisien, on a encore besoin de structures qui domicilient les personnes à la rue. Oui, on ne peut que regretter que chaque année, on rende encore hommage à des personnes à la rue.

N'oublions pas qu'au début de l'hiver, l'État a envisagé de supprimer un très grand nombre de places d'hébergement. Ce signal a été dévastateur. Mais heureusement, ils sont revenus en partie sur ce projet. La Mairie, les associations et le service public continuent de se mobiliser pour apporter des solutions. Je vous remercie ».

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup ».

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 SG 7 – Transformations olympiques – Subventions (100.000 €) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la fédération française de basket-ball et MAIF.

M. le Maire : « Il s'agit de la dernière délibération sur laquelle un élu s'est inscrit. Je pense que cette délibération est présentée dans tous les arrondissements, cher Luc LEBON ».

M. LEBON : « Pas tout à fait tous les arrondissements, mais une très grande partie. Le basket 3x3, qui était une nouvelle discipline olympique à Tokyo, sera évidemment présent aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024. La Fédération française de basket-ball et son partenaire, la MAIF, souhaitent construire un héritage commun pour tous les Parisiens qui pratiquent au quotidien le basket. C'est dans ce cadre que plusieurs terrains de proximité vont être rénovés, dont deux dans le 11^e (rue Charrière et deux terrains 3x3 créés au 68 avenue Philippe Auguste).

D'ailleurs, le TEP sert également d'annexe à la cour de récréation de l'école Alexandre Dumas et l'artiste qui est chargé de proposer un scénario artistique a déjà commencé les échanges avec un groupe d'enseignants et d'élèves de l'école particulièrement motivés. Je suis sûr que les discussions très constructives permettront d'aboutir à un beau projet partagé. Merci ».

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ai compté, il y a effectivement neuf arrondissements qui sont concernés par cette convention. Joëlle MOREL a la parole ».

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je voudrais demander quelques informations et explications sur ce partenariat entre la Ville de Paris, la Fédération française de basket-ball et la

MAIF. Lorsqu'il est mentionné que des scénarii artistiques seront réalisés pour embellir les terrains, qu'est-ce que ça veut dire ? Lorsqu'on parle d'associer les ambassadeurs sportifs lors des temps d'inauguration, qu'est-ce que ça veut dire aussi ? Et pourquoi ne parle-t-on pas d'Eau de Paris par rapport aux fontaines à eau mentionnées dans la délibération ? »

M. le Maire : « Pas d'autres demandes d'intervention ? Luc LEBON pour répondre ».

M. LEBON : « L'idée est d'accompagner la rénovation des terrains avec des gestes artistiques, notamment du street art comme sur certains terrains du 11^e, tel la fresque sur le mur d'escalade du TEP 68 Philippe Auguste. L'idée est de continuer cette démarche et réaliser des gestes artistiques. Évidemment, celui qui sera réalisé sur le terrain de basket de l'avenue Philippe Auguste sera en lien avec l'œuvre du mur d'escalade.

Les ambassadeurs seront des sportives et sportifs reconnus que la Fédération souhaite mobiliser notamment pour l'inauguration de ces terrains.

Concernant l'eau, on n'a pas encore trop avancé sur le sujet. Mais s'agissant d'un équipement et non de l'espace public, ce n'est pas Eau de Paris qui est en charge de la gestion des réseaux d'eau dans les équipements, même s'ils sont publics, et qui y installe les fontaines. Merci ».

M. le Maire : « Très bien. Questions précises, réponses précises. Merci beaucoup. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 72 – Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social réalisés par Paris Habitat.

M. le Maire : « Nous allons procéder à un vote global sur l'ensemble des délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une inscription d'élus. M. MARTIN ? »

M. MARTIN : « M. le Maire, on voudrait un vote disjoint sur le projet 2023 DLH 72 sur lequel on s'abstiendra dans l'attente d'un complément d'information ».

M. le Maire : « D'accord. Je vous propose de voter d'abord sur la délibération 2023 DLH 72 avant de passer au vote global.

Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le groupe Paris 11^e en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Avis favorable ».

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

- **2023 DAC 1** Subventions (457.500 euros), convention et avenants pour 10 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque
- **2023 DAC 111** Subvention de fonctionnement (9.000 euros) accordée à l'association Treize Ter (11e)
- **2023 DAC 123** Acquisition de l'œuvre « La Mère » de Medhi Yarmohammadi, inscription à l'inventaire de la COARC et cession des droits d'auteur au bénéfice de la Ville de Paris

M. le Maire : « C'est une œuvre qui a été exposée dans le jardin Truillot lors d'une édition du Génie des Jardins. Elle sera installée dans le hall du conservatoire Charles Munch, rue Duranti. »
- **2023 DAC 182** Subvention (110.000 euros) à 3 écoles de musique associatives et un avenant à convention
- **2023 DAE 65** Subventions (167.600 euros) avec 6 associations avec conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville
- **2023 DDCT 3** Appel à projets Politique de la ville - Subvention de fonctionnement (211.000 euros) à 67 associations pour le financement de 75 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)
- **2023 DDCT 4** Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs - Subventions (1.516.326 euros) à 100 associations pour la réalisation de 236 actions
- **2023 DDCT 1** Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (programmation 2021-2027) et subventions (274.638 euros) à 3 associations pour le projet EIF-FEL
- **2023 DDCT 10** Subventions (124.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 17 associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs
- **2023 DASCO 1** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29.304 euros), subventions d'équipement (2.062.885 euros) et subventions pour travaux (190.952 euros)

- **2023 DFPE 4** Subvention (78.402 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11e)
- **2023 DFPE 18** Subvention (1.347.840 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2023 DFPE 24** Subvention (5.789.262 euros) et avenants n° 1 et n° 2 à l'association Crescendo (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2023 DFPE 41** Subvention (134.531 euros) et avenant n° 3 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale (11e)
- **2023 DFPE 59** Subvention (2.233.445 euros) et avenant n° 2 avec la Fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2023 DFPE 72** Subvention (7.134.846 euros) et avenants n° 2 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile
- **2023 DFPE 75** Subvention (117.339 euros) et avenant n° 3 avec l'Association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (11e) pour la crèche collective située 6-10 rue Guillaume Bertrand (11e)
- **2023 DLH 71** Location de l'immeuble 75 rue Léon Frot (11e) à ELOGIE-SIEMP - bail emphytéotique
- **2023 DLH 66** Modification des garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par ANTIN Résidences
- **2023 DLH 67** Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par LOGIREP
- **2023 DLH 76** Attribution d'une aide en nature à l'association « Étincelle Ile de France, rebondir avec un cancer », pour la mise à disposition de locaux situés 37 bis rue des Trois Bornes (11e)
- **2023 DLH 59** Attribution d'une aide en nature à l'association Génie de la Bastille pour la mise à disposition de locaux situés 126 rue de Charonne (11e)
- **2023 DPE 5** Subventions (153.000 euros) et conventions avec 8 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »
- **2023 DSOL 4** Subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690.725 euros) et d'investissement (119.960 euros) pour une association pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles en situation de précarité
- **2023 DSOL 16** Subventions (154.500 euros) et conventions avec 6 associations au titre de leurs actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires

- **2023 DSOL 24** Subventions (15.500 euros) à 3 associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens
- **2023 DAJ 1** Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP
- **2023 DSP 1** Subventions (531.000 euros) à 2 associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs
- **2023 SG 6** Transformations Olympiques - Subventions (43.036 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 3 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle

M. le Maire : « Qui est pour l'ensemble de ces subventions et délibérations ? Avis favorable unanime. Je vous remercie ».

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202301 – Vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiens

M. le Maire : « Nous avons un certain nombre de vœux et de questions orales à examiner. Nous allons commencer par un vœu déposé par l'ensemble des groupes de la majorité, relatif aux fermetures des classes dans les écoles et collèges parisiens. J'en profite pour excuser notre collègue Patrick BLOCHE qui siège depuis ce matin en Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) pour essayer de défendre nos écoles, les classes et des conditions d'enseignement correctes. Bénédicte DAGEVILLE va commencer la présentation, puis Joëlle MOREL et Jérôme MEYER prendront la suite. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Merci chers collègues. « Non aux fermetures de classes », ce sont les banderoles qui fleurissent sur les murs des écoles dans le 11^e arrondissement et dans tous les arrondissements de Paris. Treize fermetures de classes prévues dans notre arrondissement et 178 dans tout Paris, il s'agit d'une véritable saignée budgétaire, inégalée depuis 10 ans. Ces fermetures de classes sont inacceptables et l'État utilise l'argument de la baisse démographique à Paris pour essayer de justifier ce qui est en réalité injustifiable.

Nous connaissons la crise que traverse actuellement le service public d'éducation. Nous savons aussi que les effectifs des élèves par classe en France sont parmi les plus chargés des pays de

l'OCDE et que la diminution des effectifs favorise les conditions d'apprentissage. Pourtant, le gouvernement d'Emmanuel MACRON et de Pap NDIAYE fait le choix de supprimer des moyens humains, de faire des économies, de continuer d'appliquer de l'austérité à l'école publique. Cela fait suite au quinquennat précédent au cours duquel Emmanuel MACRON et Jean-Michel BLANQUER avaient supprimé en cinq ans 7900 postes d'enseignants et d'enseignantes, toujours pour faire des économies. On pensait que M. BLANQUER était le plus à l'aise à cet exercice. Je rappelle qu'il avait rendu 75 millions d'euros sur son budget en 2021 et on découvre – ce n'est pas une surprise totale – que M. NDIAYE est tout aussi à l'aise dans cette exercice.

Un autre point commun entre M. BLANQUER et M. NDIAYE est leur application à choyer l'école privée. L'argument de la baisse démographique n'a pas les mêmes effets selon qu'il s'agit des écoles publiques ou des écoles privées : les établissements publics perdent 162 postes pour une baisse de 3.178 élèves, alors que le privé connaît une baisse de 900 élèves et en perd seulement 17. Autrement dit, la baisse des moyens aux écoles publiques est proportionnellement trois fois plus grande que celle des moyens aux écoles privées. C'est inacceptable.

Je termine avec un mot sur les moyens alloués aux collèges, parce qu'ils ne sont pas épargnés non plus. Les baisses de dotations cette année représentent à Paris l'équivalent de la fermeture de trois collèges et un lycée pour le secondaire, et ce alors que les collèges connaissent une démographie stable mais voient leur dotation diminuer chaque année. J'étais, il y a quelques semaines, au conseil d'administration du collège Alain Fournier, où les équipes ont longuement débattu pour savoir quelle discipline allait voir ses heures dédoublées sacrifiées en raison de la dotation horaire globale (DHG) insuffisante. Voilà concrètement ce que signifient ces baisses de dotation aujourd'hui.

La communauté éducative est très mobilisée contre ces diminutions. J'ai parlé des banderoles, j'ajoute également les pétitions qui visent à faire grandir le rapport de force. Par exemple, la pétition *touchepasamaclasse* que nous avons lancée au côté des organisations syndicales et des associations de parents d'élèves, compte déjà plusieurs milliers de signatures. N'hésitez pas à la signer si vous ne l'avez pas déjà fait.

Nous proposons donc, avec nos collègues de la majorité municipale, de voter ce vœu qui demande l'annulation de toutes les suppressions de moyens humains dédiés aux écoles et aux collèges publics à Paris et de soutenir l'ensemble de la communauté éducative qui est mobilisée actuellement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Depuis plusieurs années, l'école publique est en danger. Nous assistons à une dégradation des conditions d'études des élèves et des conditions de travail des enseignants et des enseignantes. Avec l'annonce des fermetures de classe et la suppression de 1.500 postes dans l'Éducation nationale en France, nous franchissons une nouvelle étape de la dégradation de notre système éducatif. Ce matin, j'étais devant le Rectorat au nom des élus Ecologistes pour soutenir les enseignants, le personnel, les élèves et les parents d'élèves qui étaient nombreux et très déterminés.

À Paris, nous sommes particulièrement touchés par cette réforme, avec la fermeture de 247 classes, de 7 lycées professionnels et de 337 postes d'enseignants en maternelle, primaire et secondaire. Dans le 11^e, nous avons déjà subi, il y a quelques années, plusieurs fermetures de classes et la fermeture de l'école Piver dans le quartier Politique de la ville. Le gouvernement

prévoit la fermeture de 13 classes dans le 11^e dans quatre écoles maternelles et neuf écoles élémentaires. Dans les collèges de l'arrondissement, et même dans les lycées, les dotations horaires ont déjà été réduites et il est encore prévu de supprimer des dédoublements de certaines classes, particulièrement en français et en sciences.

La fermeture de sept lycées professionnels aura pour conséquence le regroupement des élèves dans certains établissements. Ainsi, dans le 11^e, c'est le lycée professionnel Dorian qui devra accueillir des élèves du lycée Brassens du 19^e arrondissement à la rentrée en septembre. Étant membre du conseil d'administration du lycée Dorian, je peux vous assurer que cet établissement n'a pas la capacité pour accueillir ces élèves, en particulier à la cantine qui n'est pas adaptée. Par ailleurs, les élèves de Brassens auront des transports importants et nous pensons qu'une éducation de proximité dans tous les quartiers de Paris est un élément important à préserver.

Les effets des confinements liés à la crise sanitaire continuent de peser lourdement sur les élèves, comme vient de le relever le rapport de Santé Publique France qui note une hausse sans précédent des épisodes dépressifs au sein de la jeunesse. La baisse démographique relative, loin de justifier une telle baisse des dotations horaires globales, devrait au contraire être l'occasion d'en finir avec les classes et les groupes pléthoriques qui nuisent aux apprentissages des élèves. Alors que nous savons tous que l'apprentissage s'effectue plus facilement et plus agréablement pour les élèves lorsqu'ils sont en petit groupe, et que les enseignants peuvent engager un suivi individuel envers les élèves les plus en difficulté, le gouvernement veut supprimer les classes et des postes d'enseignants.

La baisse démographique est une opportunité pour mettre enfin en place une pédagogie adaptée dans les classes hétérogènes pour faire de l'école un véritable moment d'apprentissage de la mixité sociale et de la richesse qu'elle procure. Le groupe Écologiste au Conseil de Paris présentera d'ailleurs un vœu pour un nouveau Pacte éducatif à Paris. Ce vœu est présenté dans plusieurs arrondissements (12^e, 14^e, 20^e et Paris Centre) et donnera sans doute lieu à un vœu commun de la majorité.

Les valeurs de la République sont en danger. Il est temps que l'ensemble des partis de Gauche et de Droite redonnent confiance à l'Éducation nationale et que l'école retrouve son rôle d'émancipation, d'égalité, de fraternité et de sororité. Nous ne voulons pas d'une école à deux vitesses qui renforce les inégalités sociales. Les Écologistes réaffirment leur attachement au service public de l'Éducation nationale, à l'école pour tous et toutes, et nous demandons que les moyens nécessaires soient alloués pour préparer au mieux l'avenir de nos futures générations et de notre pays, particulièrement dans la période de crise que nous vivons. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Je vais finir cette présentation du vœu des trois groupes de la majorité sur l'aspect plus local pour rappeler – et Joëlle MOREL vient de le dire très justement – que 13 fermetures de classes dans 13 écoles du 11^e sont envisagées par le Rectorat. Je pense que c'est bien de nommer ces écoles dans lesquelles le gouvernement et le Rectorat veulent fermer des classes :

- dans les écoles maternelles : 10 bis rue Duranti ; 111 avenue Parmentier ; 13 boulevard Richard Lenoir ; 31 rue Godefroy Cavaignac.
- dans les écoles élémentaires : 39 rue Alexandre Dumas ; 8 cité Voltaire ; 22 rue Saint Maur ; 35 rue Godefroy Cavaignac ; 4 avenue de Bouvines ; 11 bis avenue Parmentier ; 109 avenue Parmentier ; 14 rue Titon ; 24 rue Saint Sébastien.

À cette liste, s'ajoute également la perte d'une division en 5^e au collège Beaumarchais.

Je voulais citer ces écoles pour vous rappeler qu'en 2022, sept classes ont également fermé dans le 11^e, à savoir dans les écoles maternelles Trois Bornes, Duranti, Voltaire, et dans les écoles élémentaires 98 République, 11 bis Parmentier, 35 Cavaignac, 109 Parmentier. Si vous avez été attentifs, vous pouvez remarquer que dans certaines écoles, il y a des classes qui ferment tous les ans. Une l'année dernière, puis une cette année. On assiste véritablement à une dégradation par le gouvernement des moyens d'enseignement mis à disposition de nos élèves.

Le gouvernement nous rappelle assez souvent que nous avons ce qu'ils appellent un IPS (indice de positionnement social) relativement élevé, mais il faut rappeler également au gouvernement et au Rectorat que si la moyenne est élevée, l'écart type est particulièrement grand dans le 11^e arrondissement. Les différences de niveaux sociaux sont très fortes dans l'arrondissement et nécessitent des moyens particuliers pour tenir compte de cette hétérogénéité dans nos classes.

Vous le savez peut-être, les directeurs d'école disposent d'une décharge à demi temps plein, à partir du moment où il y a cinq classes dans une école, et d'une décharge complète à partir de 13 classes. Il n'y a pas de situation où il y a 13 classes dans l'arrondissement, mais il faut savoir que la Ville de Paris complète cette décharge par une demi-décharge supplémentaire, donc à partir du moment où il y a cinq classes dans une école, le directeur est entièrement déchargé de ses missions d'enseignement et peut pleinement se consacrer à son rôle de directeur d'école.

Dans le 11^e arrondissement, au vu des fermetures annoncées par le Rectorat, ce sont deux directeurs qui vont perdre la demi-décharge accordée par l'Éducation nationale, à savoir ceux des écoles maternelles Cavaignac et Richard Lenoir.

M. le Maire a excusé Patrick BLOCHE qui est aujourd'hui en CDEN. Je ne vous cache pas que les nouvelles sont loin d'être rassurantes parce que le gouvernement et le Rectorat campent sur leurs positions, refusant tout dialogue avec la Ville de Paris et tout souhait de trouver une solution qui permettrait de préserver les classes à Paris et en particulier dans le 11^e. C'est la raison pour laquelle nous avons émis un vœu conjoint à l'ensemble des groupes de la majorité pour demander l'annulation de la suppression des postes prévue par le Rectorat, de telle sorte à diminuer le nombre d'élèves par classe. Nous avons également demandé de renforcer les brigades de remplacement et les enseignements spécialisés dans les écoles.

Je tiens à terminer mon intervention en regrettant l'absence à ce Conseil d'arrondissement du seul élu représentant la majorité présidentielle, qui est parti en cours de séance, qui n'est plus là pour écouter les vœux et les attentes des habitants du 11^e. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Chaque groupe de la majorité s'étant exprimé, le débat ira peut-être plus vite. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. C'est logique, il s'agit d'un sujet qui ne fait pas débat, en tout cas au sein de la majorité.

L'IPS, qui est devenu l'alpha et l'oméga de l'analyse par l'Éducation nationale de la situation dans les écoles, n'est pas adapté dans notre arrondissement où un certain nombre de personnes vivent bien, voire très bien, mais il y a aussi un nombre important de personnes qui sont au bas de l'échelle. Le calcul d'une moyenne gomme forcément cette quantité. Dans les écoles situées en quartier Politique de la ville, nous avons des élèves venant de foyers pauvres. Numériquement, nous avons plus d'élèves que dans d'autres écoles considérées défavorisées bénéficiant d'un dispositif de solidarité renforcée. J'évoque cet aspect parce qu'un débat sur la Politique de la ville

est en train de s'engager car le gouvernement souhaite la réformer, réforme pour laquelle j'ai de grandes craintes aussi.

Certes, le nombre d'enfants par classe à Paris est un petit peu plus élevé que dans le reste de la France, mais le pays est à la traîne par rapport à de très nombreux pays européens. Donc ce choix gouvernemental est un mauvais choix qui maintient la France en état de retard chronique sur les qualités de son éducation.

Je vous propose, s'il n'y a pas de demande de parole, qu'on procède au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'importance de l'école de la République pour construire une culture commune de haut niveau pour répondre aux défis de l'avenir et permettre l'émancipation de tous les enfants ;

Considérant que l'ambition pour l'école est liée aux moyens alloués à l'Éducation nationale pour les réaliser ;

Considérant l'austérité infligée à l'Éducation nationale depuis plus de cinq ans sous la mandature d'Emmanuel Macron, qui s'est traduite par la suppression de plus de 7.900 postes d'enseignant.e.s titulaires et des rendus de crédits à Bercy, se traduisant par une lente, mais continue dégradation du service public d'éducation ;

Considérant que le Gouvernement planifie la suppression de 1.117 postes d'enseignant.e.s titulaires pour la rentrée de septembre 2023 sur l'ensemble du territoire national ;

Considérant les projets soumis ou à soumettre aux CDEN des 13 février et 6 mars, contenant respectivement 182 suppressions de postes dans les collèges et lycées (dont 80 pour les seuls collèges), et 155 suppressions de postes d'enseignants et 176 fermetures de classes et seulement 6 ouvertures dans les écoles du 1^{er} degré ;

Considérant que ces fermetures de classes dans les écoles ou les collèges représentent l'équivalent de la fermeture de 19 écoles primaires et 3 collèges ;

Considérant que dans le 11^e arrondissement, ce sont 13 fermetures de classes dans 13 écoles qui sont envisagées pour la rentrée 2023 dans les écoles maternelles 10 bis rue Duranti, 111 avenue Parmentier, 13 boulevard Richard Lenoir, 31 rue Godefroy Cavaignac et les écoles élémentaires 39 Alexandre Dumas, 8 cité Voltaire, 22 rue Saint-Maur, 35 rue Godefroy Cavaignac, 4 avenue de Bouvines, 11 bis avenue Parmentier, 109 avenue Parmentier A, 14 rue Titon, 24 rue Saint-Sébastien ;

Considérant que la dotation horaire globale des collèges du 11^e arrondissement est insuffisante au regard des besoins de ces établissements ;

Considérant que ces suppressions régulières de postes et la réforme chaotique de la formation des enseignant.e.s ont entraîné de sérieuses difficultés d'attractivité des concours de recrutement et un recours déraisonnable aux emplois contractuels ayant mis en péril la rentrée 2022 avec des besoins importants en remplacement non satisfaits ;

Considérant que le contexte post-Covid devrait au contraire nous inciter à baisser le nombre d'élèves par classe dans la mesure où cette crise sanitaire a laissé des traces profondes chez les élèves, exacerbant les difficultés scolaires et les décrochages, et nécessitant une présence accrue de professeur.e.s auprès des élèves ;

Considérant que les conditions d'apprentissage sont nettement favorisées par la diminution du nombre d'élèves par classe, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens,

Considérant, précisément sur ce point, l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membres de l'organisation ;

Considérant que la baisse démographique doit être saisie comme une opportunité pour baisser structurellement le nombre d'élèves par classe ;

Considérant qu'il est par ailleurs indispensable de continuer de recruter des enseignant.e.s titulaires supplémentaires pour couvrir les besoins en remplacements, maîtres et maîtresses spécialisés et réseaux Rased afin de répondre aux fragilités de l'Éducation nationale et aux dégâts du Covid ;

Considérant que le rectorat envisage de fermer des classes y compris dans des écoles qui ont déjà subi une fermeture l'année dernière ;

Considérant que ces fermetures vont dégrader encore un peu plus des conditions de travail déjà difficiles pour les enseignants et les enseignantes alors que le métier n'attire plus suffisamment de candidat.e.s au concours pour pourvoir tous les postes ouverts, et que le rectorat, pour compenser, recrute avec peine de nouveaux personnels contractuels par « job-dating » ;

Considérant que Paris est l'académie de France dans laquelle la ségrégation est la plus forte et qu'il faudrait au contraire massivement investir humainement et matériellement dans l'école publique pour améliorer la mixité sociale et scolaire ;

Considérant que cette année encore la baisse des moyens alloués aux collèges affecte la qualité d'accueil des élèves, sans que cela ne soit justifié par le même argument démographique que le 1^{er} degré ;

Considérant la campagne *touchepasamaclasse* rassemblant des organisations de parents d'élèves, des organisations syndicales, des associations et des élu.es de différents groupes, parisiens, régionaux, députés et sénateurs, déjà signée par des milliers de parents qui demandent au ministère d'annuler les suppressions de postes dans l'éducation nationale ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe Paris 11 en commun : Socialistes, écologistes et Apparentés, du groupe Communiste et Citoyen, et du Groupe Écologiste du 11^e ;

ÉMET LE VŒU :

que le Ministère de l'Éducation nationale :

- annule la suppression prévue de tous les postes d'enseignant.e.s des 1^{er} et 2nd degrés à Paris ;
- diminue en conséquence le nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles, collèges et lycées ;
- renforce les brigades de remplacements, ainsi que les enseignant.e.s spécialisé.e.s dans les écoles.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Le groupe Paris 11^e en Commun, le groupe Écologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Le vœu est donc adopté, je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
Le vœu est adopté			

V11202302 – Vœu relatif à la mise en œuvre d'un nouveau Pacte éducatif à Paris - Retiré de l'ordre du jour

M. le Maire : « Le vœu suivant qui était relatif à un sujet connexe a été retiré. »

V11202306 – Vœu pour donner la faculté aux maires d'arrondissement de pouvoir adosser aux référendums organisés par la Ville de Paris une consultation d'arrondissement portant sur une question d'intérêt local

M. le Maire : « Le vœu déposé par Guillaume POITOUX est-il défendu ? Je ne vois personne pour le défendre. Donc nous allons le mettre au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Il est rejeté à l'unanimité. Je crois que c'est la première fois qu'on a un vœu rejeté à l'unanimité. Il faut dire qu'habituellement, quand on dépose un vœu, on vient le présenter. On innove. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	0	CONTRE	32
Le vœu est rejeté			

V11202303 – Vœu relatif au projet de rénovation lourde de l'îlot Chaillot

M. le Maire : « Jean-Christophe MARTIN va présenter ce vœu. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Nous avons souvent eu l'occasion de parler de la rénovation de l'îlot Chaillot dans ce Conseil et par ce vœu, nous voulons à nouveau interpeller l'exécutif sur les imperfections du programme de rénovation afin que les objections légitimes des résidents puissent être enfin entendues et prises en compte. »

Pour rentrer dans le détail du vœu, je rappelle que ce programme de rénovation lourde de l'îlot Chaillot dans notre arrondissement, à quelques pas d'ici, a déjà fait l'objet de plusieurs alertes de notre part en Conseil d'arrondissement. Je rappelle aussi les craintes, les questions et les oppositions qui sont parfaitement légitimes, formulées à plusieurs reprises notamment par l'Amicale des locataires – je les remercie pour leur relecture critique de ce vœu – auprès de la Mairie d'arrondissement et du bailleur :

- le respect des délais de chantier,
- la qualité des prestations,

- la durabilité des prestations,
- les études étayant la non-applicabilité de la ventilation naturelle, puisque c'est un point d'achoppement sur la question de la ventilation naturelle VMC. Les bailleurs et la Ville prétendent avoir des éléments, il faut qu'ils les transmettent alors,
- la transmission des retours d'expérience sur l'installation des VMC mécaniques lors de programmes du même ordre, il y en a de nombreux à Paris,
- la transmission des diagnostics techniques intérieurs, extérieurs, notamment ceux relatifs à la présence d'amiante. Vous admettez que pour des programmes de travaux en site occupé, c'est quand même une information particulièrement importante.

Nous rappelons aussi des exemples qui appellent à la prudence, notamment – il faut réellement le voir pour le croire – l'exemple absolument désastreux du boulevard Soult dans le 12^e arrondissement, sur un programme de rénovation similaire, sur un lot d'immeubles assez similaire. C'est un programme rempli de malfaçons et ce chantier est absolument indigne de la Ville.

On a eu l'occasion de se le dire plusieurs fois déjà, les objectifs généraux du cadre du Plan Climat recueillent l'assentiment « vivre mieux, consommer moins », il n'y a pas de sujet là-dessus. Mais le projet tel que présenté rencontre encore une levée de boucliers massive des gens qui y vivent et on parle quand même des gens qui y vivent. La pétition de l'Amicale des locataires a d'ailleurs recueilli plus de 75 % des signatures parmi les résidents. On nous répond à chaque fois : « Oui, mais on a fait des concertations ». Là c'est factuel, 75 % des résidents ont mis leur signature sur le papier.

Enfin, considérant le caractère sensible des programmes de rénovation longue, puisque l'intimité des résidents est impliquée, qui nécessitent un accord éclairé et entier de ces résidents pour la réussite du projet – l'objectif principal pour toutes les parties est la réussite du projet –, nous demandons donc que ce programme de rénovation de l'îlot Chaillet soit suspendu – pas annulé mais bien suspendu – jusqu'à l'élaboration d'un programme alternatif, avec un cahier des charges, des spécificités techniques, des éléments tangibles et factuels, qui recueille l'assentiment de tout le monde, que ce soit puissance publique, bailleurs et évidemment les résidents. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Par où commencer ? Déjà, je relève une contradiction dans les positionnements politiques de M. MARTIN, contradiction gênante parce que je pense que l'une des choses que l'on demande à des élus, c'est quand même la cohérence de leurs actions et de leurs prises de position dans le temps. M. MARTIN nous a reproché, il y a quelques temps, de ne pas faire assez pour la rénovation du parc de logement social, et ce soir il nous demande tout simplement de suspendre une opération. C'est soit l'un soit l'autre, si on veut pouvoir être crédible auprès des habitants. Peut-être que vous ne voulez pas l'être, ça m'arrange.

Par ailleurs, vous semblez vous intéresser de près, avec un filtre à géométrie variable, aux finances de la Ville de Paris, et ce que vous nous demandez est une opération coûteuse. Suspendre une opération en cours coûte de l'argent. À quel stade en sommes-nous ? L'entreprise a été choisie et la réunion de présentation précise du programme de travaux, en présence de l'entreprise, est programmée pour les semaines qui viennent. L'opération est donc très largement engagée et la suspendre coûterait très cher. Donc ce que vous proposez est une gabegie. Soyons honnêtes.

J'ai reçu trois représentants de l'Amicale des locataires. J'étais présent à la première réunion de présentation du programme, qui était beaucoup moins houleuse que vous voulez bien le dire, à

partir du moment où des choses sont partagées. L'idée qu'il faille rénover largement ces deux immeubles est un acquis désormais partagé. L'idée qu'une rénovation ambitieuse est une rénovation qui prévoit une isolation importante fait peut-être encore son chemin mais, pour nous qui sommes responsables de l'intérêt général, elle nous semble incontournable.

À partir du moment où vous isolez complètement l'enveloppe de l'immeuble, le plafond des caves, les toits, les murs, les façades, vous devez intégrer un système de ventilation mécanique contrôlée. C'est une obligation technique. D'après tous les ingénieurs et les techniciens dans les opérations de rénovation lourdes pour ce type de parcs, passé un certain degré d'isolation, si vous n'intégrez pas une ventilation mécanique contrôlée, vous allez créer des désordres en termes d'humidité et de qualité de l'air dans les appartements. Évidemment, nous n'en voulons pas. Mais nous voulons isoler de manière sérieuse parce que nous avons des obligations vis-à-vis des locataires en termes de diminution de leur coût de chauffage. À cela, on m'a répondu : « nous sommes raccordés au réseau de chaleur urbain donc c'est moins cher maintenant ». Pendant de longues années, les locataires qui étaient chauffés par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) se plaignaient du fait que c'était plus cher que le gaz ou l'électricité, mais maintenant, ils ont un avantage à cause de l'envolée délirante des prix du gaz et de l'électricité. Pour autant, le besoin de réduire les consommations est là, d'autant que par ailleurs, nous voulons réduire nos déchets. Donc nous ne pouvons pas complètement dépendre de la CPCU.

Isoler sérieusement veut dire implanter la VMC. Dans ces deux immeubles, les colonnes de VMC vont pouvoir être implantées dans les cages d'escalier qui ont beaucoup d'espaces perdus avec des angles morts. Dans les appartements, il y aura juste des conduites en plafond pour relier les pièces humides à la cage d'escalier. Ce sont des travaux qui sont lourds et gênants. Le bailleur ELOGIE est tout à fait prêt à prendre en compte les désagréments des locataires pendant la durée des travaux, mais il n'est pas prêt à envisager l'abandon du projet parce qu'il a des obligations que nous lui fixons en matière de rénovation du parc, de diminution des consommations énergétiques. Et ce que nous devons aux locataires, nous le devons en réalité à tous les Parisiens parce que ce parc de logement social fait partie du patrimoine de la Ville.

Que les travaux soient appréhendés avec beaucoup d'inquiétudes, je peux le comprendre, on est tous pareils face aux travaux. C'est une période très lourde et très handicapante. De plus, on parle de locataires du parc social donc j'imagine que la plupart d'entre eux ne pourront pas partir à Deauville ou à La Baule pendant la durée des travaux. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Ils peuvent aller dans l'Aveyron, ils ne sont pas obligés d'aller à Deauville. »

M. TIBERTI : « Dans l'Aveyron aussi, c'est très joli.

Donc on a bien conscience de ces difficultés. La réunion programmée avec l'entreprise abordera précisément et sérieusement la question de ce qui sera fait pendant les travaux et des aménagements pour le locataire mis en place pendant les travaux, qui ont un impact réel sur leurs appartements et sur leur confort. Mais les engagements du bailleur sur la réduction des consommations, le confort d'hiver et le confort d'été sont tenus, cela avait été vérifié lors d'opérations achevées. Ce n'est pas la première opération qui est menée, de nombreuses autres l'ont été, et l'expérience des équipes et des entreprises est un fait acquis.

Quant aux exemples que vous donnez, personne n'est à l'abri de malfaçons, même dans les chantiers privés, même avec beaucoup d'argent. C'est un risque. De ce point de vue-là, les opérations en milieu occupé ont un avantage qui est rappelé régulièrement par le bailleur : les locataires sont présents pour voir directement que le travail est bien fait et indiquer les

ajustements si nécessaires. Dans les obligations que l'on fixe au preneur du contrat, un poste de travail doit être dédié uniquement à la communication entre le locataire et les différents corps de métier et intervenants. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette réponse très complète. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je crois que M. MARTIN souhaite réagir. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'est assez drôle de voir à quel point notre collègue TIBERTI répond toujours à côté de la question, alors on va replacer les choses.

Oui, j'assume totalement d'avoir dit que la Ville ne faisait pas assez pour la rénovation, vu l'état régulièrement indigne du parc social. Ça ne dispense pas de faire bien. De même, suspendre l'opération, oui cela coûte cher, c'est un fait. Ça ne dispense pas de faire bien. Vous auriez écouté dès le début non pas moi personnellement mais les résidents qui vivent là, on n'en serait peut-être pas là.

Concernant les VMC, je veux bien entendre l'argument technique. Très clairement, ce n'était pas ma filière d'ingénierie, je ne suis pas qualifié pour répondre. Je veux bien entendre l'argument donné par les ingénieurs, mais ce que demandent les riverains, c'est justement qu'on leur donne cette information. Les résidents de ces immeubles acceptent l'idée de pouvoir avoir tort sur certains points. Ils demandent juste qu'on leur démontre qu'ils ont tort. Il y a des études disant que la VMC est obligatoire, alors très bien, produisez-les.

Je sais que vous avez vu l'Amicale des locataires il y a quelques jours ; je me suis entretenu avec hier avec eux. C'est marrant parce qu'à les écouter, la tonalité de la réunion n'était pas tout à fait celle que vous relatez. On est davantage, pour paraphraser Ian BROSSAT, sur l'inhumain d'abord, en résumé : ce sera comme on a décidé et puis de toute façon, on va vous foutre dehors.

Je suis d'accord, chaque chantier possède son risque de malfaçon. C'est comme ça, le risque d'erreur existe. Mais là, on ne parle plus de malfaçon. Je remercie l'Amicale des locataires du boulevard Soult de m'avoir fait visiter le chantier. Mais visitons-le ensemble, visitons l'appartement de cette dame au dernier étage qui a eu 14 dégâts des eaux depuis la réfection du toit et dont l'assurance a résilié le contrat. Visitons aussi les cages d'escalier avec les colonnes de VMC, visitons les défauts de sécurité de chantier, visitons ce charmant monsieur à l'avant-dernier étage qui a des mesures d'humidité dans son appartement absolument délirantes. Visitons-les. Visitons aussi Lagny dans le 20^e et Vincennes 2. À ce sujet, je voudrais bien entendre la position de nos collègues Ecologistes, puisque j'ai sous les yeux le courrier adressé par Éva SAS, un nom qui devrait leur parler, au sujet de Vincennes 2 et qui dit approximativement la même chose que moi.

Je veux bien qu'on m'oppose à chaque fois : « oui, non, mais c'est comme ça, on sait mieux, on a entendu, on a concerté ». Non, vous n'avez pas concerté. C'est bien de mettre les gens dans la même pièce, mais c'est mieux d'écouter. C'est notre rôle d'élu. On est là pour écouter, pour entendre et pas pour s'arc-bouter. Pardon, j'ai épuisé mon temps de parole donc je vous remercie. »

M. le Maire : « Oui, votre prise de parole est un petit peu dépassée. Je rappelle que les présentations des vœux sont limitées à quatre minutes et les reprises de parole à une minute.

Je voudrais sortir de cette facilité qui serait de dire que le bien-être des gens ne nous préoccupe pas. Si nous faisons ces projets, c'est en pensant d'abord au bien-être des locataires.

Adrien TIBERTI l'a dit, le bien-être concerne le confort d'été, le confort d'hiver, l'isolation, mais il y a aussi le bien-être économique parce que l'isolation permet de dépenser moins d'argent pour se chauffer. Évitions ce débat caricatural dans lequel, à force de forcer le trait, on en vient à nous faire passer pour des gens qui voudraient tout faire pour mal faire et rendre la vie des gens infernale. Si vous ne nous créditez pas de cela, créditez-en au moins les équipes techniques des bailleurs sociaux car ce sont des techniciens qui consacrent leur vie professionnelle à l'amélioration des conditions de vie des gens dans leur logement. Évitions ces caricatures trop faciles parce que je trouve que cela ne fait pas progresser le débat. Cela vous permet peut-être de jouer sur les peurs des habitants, peurs qui sont légitimes d'ailleurs.

Vous citez trois exemples sur 250.000 logements sociaux à Paris. Évidemment, on peut toujours essayer de tirer une généralité à partir d'un exemple mais cela ne se passe pas heureusement de cette manière. Nous avons connu d'autres expériences de projets de rénovation thermique qui se sont bien passés dans cet arrondissement, pour lesquels les habitants avaient aussi fait part de leur crainte avant les travaux, parfois bruyamment, et c'est normal. La porte d'Adrien TIBERTI est ouverte, il entend les locataires, il les reçoit, il va les revoir à nouveau avec le bailleur lors de la réunion qui a été annoncée. L'objectif que nous poursuivons tous est de répondre aux questions, aux attentes, aux interrogations, voire aux craintes des habitants, et d'essayer de leur démontrer que tout va bien se passer. Mais il arrive un moment où il faut décider d'avancer, sans quoi toutes les belles paroles sur le changement climatique et la rénovation du bâti resteront vaines.

Voilà ce que je voulais dire pour remettre un peu le débat dans sa justification. Je vois d'ailleurs que vous n'avez pas vraiment tenu compte de la réponse que je vous ai faite par courrier avant ce Conseil, puisque vous m'aviez saisi par écrit, mais c'est tellement tentant de faire un peu « mousser » avec un vœu. En tout cas, notre objectif est vraiment d'améliorer la vie des gens au quotidien et particulièrement celle des personnes les plus défavorisées qui vivent dans le logement social. Je pense que tout a été dit, je propose donc de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le projet annoncé de rénovation lourde de l'îlot Chaillot dans notre arrondissement, ayant déjà fait l'objet de plusieurs alertes de notre part en Conseil d'arrondissement,

Considérant les craintes, questions et oppositions légitimes formulées à plusieurs reprises auprès du bailleur et de la Mairie d'arrondissement, citons notamment :

- Le respect des délais de chantier, ainsi que la qualité et la durabilité des prestations réalisées,
- La transmission aux représentants des résidents des études étayant la non-applicabilité de la ventilation naturelle à l'immeuble,
- La transmission des retours sur expérience de l'installation de VMC mécaniques lors de programmes de rénovation du même ordre que celui de l'îlot Chaillot,
- La transmission des diagnostics techniques en intérieur et en extérieur, notamment les diagnostics relatifs à la présence d'amiante.

Considérant les exemples désastreux de programmes de rénovation d'immeubles similaires à ceux de l'îlot Chaillot qui ne peuvent qu'appeler la puissance publique à la prudence. Citons par exemple le programme en cours boulevard Soult dans le 12^e arrondissement dont les malfaçons sont légion et rendent ce chantier indigne de la Ville de Paris,

Considérant que si les objectifs généraux du cadre vertueux du plan climat recueillent l'assentiment des résidents de l'îlot Chaillot, ceux-ci restent majoritairement opposés au projet de rénovation tel

que présenté, du fait notamment de l'absence de réponses techniques précises à leurs objections et interrogations.

Considérant la pétition de l'Amicale des locataires contre le programme de rénovation ayant recueilli plus de 75 % de signatures parmi les résidents,

Considérant le caractère sensible des programmes de rénovation lourde en site occupé, qui touchent à l'intimité des résidents, et la nécessité d'un accord éclairé et entier de ces derniers afin de garantir leur réussite,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

ÉMET LE VŒU :

Que le programme de rénovation de l'îlot Chaillet soit suspendu jusqu'à l'élaboration d'un programme alternatif dont le cahier des charges et les spécificités techniques détaillées recueillent l'assentiment des résidents.

M. le Maire : « Joséphine LANFRANCHI a donné son pouvoir à Luc LEBON. Qui est pour ce vœu ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le groupe Paris 11^e en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Il n'est pas adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	29
Le vœu est rejeté			

V11202304 – Vœu relatif aux nuisances sonores nocturnes

M. le Maire : « Nelly GARNIER présente ce vœu. »

Mme GARNIER : « Nous présentons un nouveau vœu sur la question des nuisances sonores nocturnes liées à la présence de terrasses dans l'arrondissement. Effectivement, le sujet n'est pas nouveau, il est lié aux particularités de notre arrondissement, c'est-à-dire une présence importante de bars et de restaurants, associée à une très forte densité urbaine et des rues étroites avec souvent des effets de caisse de résonance.

Cette problématique a été accentuée par le développement des terrasses éphémères qui sont devenues des terrasses estivales, et cette multiplication de terrasses a mis en lumière ce qu'étaient déjà les carences de votre action, notamment en matière de régulation de contrôle et de sanction.

À force de mobilisation – ce n'est pas notre première alerte sur le sujet –, nous avons pu obtenir au forceps un peu d'encadrement, mais le fait que nous continuons d'être sollicités régulièrement par des collectifs de riverains montre bien que la réponse de l'action municipale n'est pas à la hauteur. C'est la raison pour laquelle nous présentons un nouveau vœu, sur proposition de quatre conseils de quartier de l'arrondissement.

C'est un vœu qui vise à appréhender les différents facteurs à l'origine des nuisances sonores nocturnes et qui propose à la fois :

- des actions de lutte contre la monoactivité commerciale
- le renforcement de la réglementation et des contrôles concernant les terrasses
- une plus grande écoute des riverains et des conseillers de quartier
- la transparence sur les données liées à ce sujet pour évaluer leur impact, avec notamment le partage en open data d'une cartographie du bruit et d'une cartographie des données nocturnes
- des actions de santé publique.

Je conclurais en rappelant que si 623.000 Parisiens ont quitté Paris depuis 10 ans, c'est aussi parce que beaucoup d'entre eux n'en pouvaient plus de ne pas pouvoir dormir la nuit. Contrairement à vous, nous ne nous résignons pas et nous ne nous réjouissons pas que les Parisiens quittent Paris et en particulier notre arrondissement. Donc nous voulons leur dire que nous sommes mobilisés et qu'avec nous, à partir de 2026, les choses vont changer. Merci. »

M. le Maire : « Bien. Merci beaucoup. La parole est à Nour DURAND-RAUCHER pour vous répondre. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci beaucoup. Effectivement, ce n'est pas la première fois que vous amenez le sujet. Ce dernier mobilise énormément les effectifs de la police municipale parisienne et plus globalement notre attention. Nous multiplions les réunions sur le sujet, sur le sujet des nuisances sonores en règle générale.

Être à l'écoute des riverains, ça fait avant tout partie de ma délégation : à partir du moment où l'on s'occupe de la sécurité et de la médiation, c'est aussi un travail d'écoute au long cours. Si c'est devenu très vite un sujet principal de l'action de la police municipale parisienne, c'est bien parce que nous avons vu les débordements lors de la mise en place des terrasses – la mise en place a été chaotique, nous le savons – et que nous voulons encadrer au mieux pour avoir un équilibre, non pas pour lutter contre la vie nocturne et en soirée, qui est l'une des caractéristiques de notre arrondissement, mais pour éviter tous les débordements possibles.

Je ne vais pas revenir longuement sur tout ce que nous entreprenons puisque j'ai déjà eu l'occasion de le dire au Conseil, mais les effectifs de la police municipale sont avant tout mobilisés sur cette question, particulièrement pendant la période estivale, et en premier lieu en soirée. Récent exemple d'évolution : la police municipale du 11^e arrondissement propose d'avoir des heures supplémentaires pour ses effectifs en soirée, particulièrement les vendredis et samedis, pour qu'ils puissent être présents en dehors des seuls quartiers festifs du 11^e, et pour pouvoir également s'occuper des nuisances qui peuvent exister dans des lieux plus localisés, avec parfois un ou deux bars.

J'aimerais quand même rappeler que la grande majorité des établissements recevant du public sont extrêmement respectueux de la loi et qu'une bonne partie des personnes qui nous sollicitent vivent directement au-dessus des établissements, ce qui a toujours été très compliqué. Quand il s'agit d'un établissement contrevenant, nous passons à une politique de sanctions qui est chaque année plus dure. Nous adaptons notre politique aux exigences des riverains et à la réalité du terrain. Ainsi, les retraits de droit de terrasse sont plus nombreux, nous avons accordé moins de terrasses estivales cette année que l'année précédente. Nous faisons le travail pour nous adapter et nous n'attendons pas que vous nous le demandiez.

L'interconseil de quartier a fait un travail énorme pour recenser toutes les solutions proposées, nous sommes d'ailleurs en dialogue avec eux et nous continuons le dialogue puisque même si nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir, il est toujours possible d'améliorer une politique et c'est évidemment dans le dialogue que nous l'améliorerons.

Je vais répondre sur quelques points. Sur l'idée d'un open data, je suis extrêmement vigilant à ce que les effectifs passent le plus de temps possible sur le terrain. En effet, si on doit relever absolument tout dans le détail, cela signifie plus de temps passé pour les effectifs à relever ce qui se passe et donc moins de temps pour contrôler, faire de la médiation et éventuellement sanctionner si c'est nécessaire. J'ai toujours été pour que l'on priorise l'action de terrain.

Sur la lutte contre la monoactivité – c'est ainsi que l'interconseil de quartier avait nommé son vœu au départ –, nous sommes évidemment vigilants sur la question et c'est déjà pourquoi le transfert de licence IV dans les quartiers festifs avait été interdit dans le 11^e. De plus, quand de nouveaux établissements souhaitent s'installer dans un quartier déjà dense en bars, la Mairie donne un avis défavorable. Pour le quartier le plus difficile, celui de la rue de Lappe qui a une énorme densité d'établissements nocturnes, nous allons évidemment être encore plus vigilants et nous ne tolérons absolument pas de nouveaux établissements. Nous avons même, avec François VAUGLIN, sollicité la Préfecture et rencontré la Directrice adjointe du Préfet de Paris – qui s'est également déplacée en arrondissement – pour avoir plus de moyens, notamment pour ce qu'on appelle les opérations CODAF (comité opérationnel départemental anti-fraude). Nous utilisons donc tous les moyens de contrôle sur les établissements en question.

Nous entendons bien que nous pouvons toujours améliorer la situation et nous comptons continuer de discuter avec les conseils de quartier sur ces questions, notamment sur ce que nous pouvons faire par rapport aux méduses et à l'installation de meilleurs contrôles pour permettre moins de nuisances sonores et mieux les contrôler. Nous allons évidemment continuer d'écouter ce qu'ils disent et voir comment nous pouvons travailler à une meilleure information.

J'aimerais préciser un point sur la Commission de régulation des débits de boissons. Dans le 11^e arrondissement, elle convoque des établissements qui ne dialoguent plus avec les riverains et avec lesquels les riverains ne supportent plus le dialogue. Ceux qui viennent à la Commission de régulation des débits de boissons dans le 11^e arrondissement sont des établissements où le dialogue direct n'est plus possible, c'est pourquoi nous ne demandons pas la présence de riverains du 11^e, ni des établissements eux-mêmes. Pour qu'il puisse y avoir médiation, il faut recréer du dialogue et ce sont donc les syndicats et un représentant des riverains de l'arrondissement voisin qui y siègent. Nous sommes en réalité le seul arrondissement qui fait venir des représentants de riverains. Pour des raisons de dialogue et de sincérité de ce qui est rapporté, nous demandons à ce que ce soit des délégations qui soient présentes et que cela ne devienne pas la foire d'empoigne. Cela nous permet de faire redescendre la pression pour certains établissements, ou pour d'autres, de considérer qu'on est sorti du dialogue et qu'on n'est plus que dans un processus de sanction. Il y a quand même beaucoup de fermetures administratives dans le 11^e arrondissement, nous sommes évidemment prêts à continuer à travailler le sujet.

Nous vous remercions d'ailleurs de pouvoir porter un peu plus en détail ce que nous faisons. Malheureusement, je ne peux pas répondre exhaustivement en quatre minutes à l'ensemble du vœu, mais je suis tout à fait prêt à continuer cette discussion avec vous, comme je la continuerais avec l'interconseil de quartier.

Certaines de vos demandes ne pourront pas se faire, d'autres sont purement et simplement impossibles. C'est pourquoi j'oppose un avis défavorable à votre vœu, même si je considère

qu'une bonne partie de ce qui y est dit mérite qu'on en discute de manière plus approfondie. Voilà en résumé ma réponse qui était évidemment beaucoup plus longue. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous pour cette réponse déjà très complète et qui permet de montrer que c'est un sujet complexe qui est pris à bras-le-corps et qui va conduire à continuer la discussion avec les conseils de quartier qui – votre vœu en témoigne – ont réalisé un travail important ces derniers mois sur ce sujet.

Qui demande la parole ? Je n'en vois pas. Est-ce que vous voulez la reprendre ? Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Oui. Je pense qu'on se rejoindra tous pour souligner l'excellent travail de l'interconseil de quartier qui a adopté dans quatre des cinq conseils – le cinquième n'ayant pas pu l'inscrire à son ordre du jour – un vœu qui est extrêmement fourni, documenté, et qui a intégralement relu ce vœu que nous vous soumettons ce soir et qui en a validé chaque virgule, après quelques débats entre eux, et nous d'ailleurs. Mais on a su s'entendre de façon pragmatique sur un certain nombre de demandes que nous vous présentons ce soir. »

M. le Maire : « Très bien. Ce débat va se poursuivre avec l'exécutif et Nour DURAND-RAUCHER pourra leur expliquer en responsabilité l'état des discussions et de l'avancée des projets sur les différents points qu'ils ont soulevés.

Puisque l'excellent travail des conseils de quartier a été souligné, je tiens aussi à souligner l'excellent travail de Nour DURAND-RAUCHER, de la police municipale et de tous les services mobilisés, parce que c'est un travail qui n'est vraiment pas simple. Il faut arriver à faire vivre ensemble tout le monde et il n'est pas évident du tout de faire prospérer l'activité économique et en même temps maintenir la tranquillité des riverains. Il y a des quartiers dans lesquels cet équilibre est rompu et notre obsession est de rétablir cet équilibre.

Je pense que le vœu est maintenu donc on va procéder au vote, avec un avis défavorable de l'exécutif. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le sujet des nuisances sonores nocturnes et de monoactivité commerciale qui gâchent la vie des habitants de certains de nos quartiers et dont l'exécutif a été régulièrement saisi depuis une dizaine d'années,

Considérant la forte densité de bars et restaurants dans notre arrondissement, au-delà de la moyenne parisienne,

Considérant la configuration géographique spécifique du 11^e arrondissement, le district urbain le plus dense d'Europe aux nombreuses rues étroites qui amplifient par résonance le phénomène de nuisances sonores,

Considérant le vœu adopté par tous les conseils de quartier du 11^e arrondissement à l'exception du quartier RSA qui n'a pu l'inscrire à son ordre du jour,

Considérant les treize constats présentés dans les considérants dudit vœu, illustrant de façon factuelle et pragmatique la nécessité d'une réponse nouvelle, profonde, complète et rapide des pouvoirs publics au sujet des nuisances sonores nocturnes et de la monoactivité commerciale,

Considérant que les nuisances sonores nocturnes ont un effet délétère avéré sur la tranquillité d'un quartier, ainsi que sur la santé de ses habitants, attendu qu'un sommeil de mauvaise qualité engendre des répercussions physiques et psychologiques avérées,

Considérant que la monoactivité commerciale porte atteinte à la qualité de vie des habitants, accélère la transformation des logements pérennes en logements touristiques, et encourage la fuite des familles,

Sur proposition des conseils de quartier Belleville-Saint Maur, Léon Blum-Folie Regnault, Nation-Alexandre Dumas, Bastille-Popincourt, reprise par les élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris favorise la diversité commerciale dans le 11^e arrondissement au profit de commerces et d'artisans de proximité tournés vers les besoins des habitants, grâce à l'action de la SEMAEST, ou de tout autre organe venant à la remplacer,
- Que dans les secteurs à forte densité de bars et restaurants, la Ville use de la préemption des fonds de commerce et des baux commerciaux, telle qu'encadrée par la loi, pour favoriser le commerce de proximité,
- Qu'à l'occasion de la révision prochaine du PLU, soit proposée au Conseil de Paris l'interdiction de l'exploitation d'activités commerciales festives en pied d'immeuble, en sous-sol ou *roof top*, dans les zones à configurations défavorables (rues avec chaussée étroites, rue avec trottoirs étroits, immeubles avec parties communes étroites, immeubles abritant des services publics devant pouvoir être facilement accessibles à tout piéton, y compris en situation de mobilité réduite, immeubles nécessitant un accès rapide des secours, du personnel de santé, ou des services d'entretien, immeubles avec nouvelles surélévations),
- Que la Maire de Paris sollicite auprès du Préfet de Police un arrêté redéfinissant l'heure de fermeture des terrasses permanentes à 23 heures,
- Que la réglementation encadrant l'exploitation des terrasses estivales soit étendue à l'ensemble des terrasses de l'Arrondissement,
- Que la période d'autorisation des terrasses estivales soit réduite au seul été,
- Que la Police municipale soit plus régulièrement et plus massivement mobilisée sur les opérations de contrôles et de verbalisations,
- Que les résultats de ces opérations de contrôles et le détail des éventuelles sanctions soit rendu accessible en *open data*,
- Que soit mis en place par la Ville de Paris un numéro vert spécifique dédié aux nuisances sonores nocturnes et coordonné avec la Police municipale et le commissariat du 11^e arrondissement, afin de permettre la prise en charge immédiate des signalements des victimes,
- Que la Mairie d'arrondissement initie un projet de « guichet unique » centralisant les signalements et procédures relatives aux nuisances sonores subies par les riverains en collaboration avec la Préfecture de Police et les conseils de quartier,
- Que des représentants des riverains et des conseillers de quartier soient intégrés à la Commission de Régulation des Débits de Boissons du 11^e arrondissement dans l'objectif de tenir un véritable comité de suivi de la monoactivité et des nuisances sonores,
- Que chaque réunion de ladite commission fasse l'objet d'un compte rendu public,
- Que soit rendue disponible sur l'open-data de la Ville de Paris une cartographie du bruit dans le 11^e, déclinée par plage horaire et en historique, grâce aux données de Bruit Parif complétées par la pose de capteurs de type « Méduse » supplémentaires,
- Que la Ville de Paris rende accessible en open-data la cartographie des activités nocturnes du 11^e arrondissement,

- Que la Ville de Paris mette en œuvre un plan massif de communication sur les conséquences des nuisances sonores,
- Que la Ville de Paris mette en œuvre un plan de sensibilisation relatif aux dangers de l'alcoolisation massive et le tabagisme à destination des jeunes, adultes ou mineurs.

M. le Maire : « Christophe HARNOIS a donné pouvoir à Nadine BLANCHARD. Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le groupe Paris 11^e en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Il est donc rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	29
Le vœu est rejeté			

V11202305 – Vœu relatif au skatepark du boulevard de Charonne

M. le Maire : « Je donne la parole à Aurore MOUYSSSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSSSET-NOZERAND : « Merci beaucoup. Je ne vais pas vous lire le vœu que vous avez tous sous les yeux, je pense que vous connaissez bien la situation du skatepark du boulevard de Charonne. Je voudrais simplement rappeler brièvement quelques points :

- le skatepark est situé sur le terre-plein du boulevard de Charonne ;
- cet espace fait caisse de résonance. Les nuisances sonores sont fortes et peuvent atteindre des pics aux alentours de 80 décibels ;
- cet îlot génère une chaleur urbaine au centre d'un espace très minéral.

Vous savez qu'il y a une pétition qui a recueilli 150 signatures à ce jour, qu'il existe d'autres skateparks dans un rayon réduit, et qu'un vœu a été adopté par le conseil de quartier Nation-Alexandre Dumas le 7 décembre 2022 dont il faut tenir compte.

C'est pourquoi nous vous demandons qu'il soit trouvé un endroit plus propice à la réinstallation de ce skatepark et que l'espace laissé libre fasse l'objet d'un aménagement végétal pour introduire un peu plus de verdure dans ce quartier. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Je vais rappeler quelques éléments de contexte. C'est un équipement qui avait été créé lors de l'aménagement de la promenade végétale et sportive qui relie la place de la Nation à la place du Colonel Fabien, sur le boulevard des Fermiers Généraux. C'est un projet issu du Budget Participatif 2015 qui avait été largement soutenu par les Parisiens et les Parisiennes. Une réunion publique s'était d'ailleurs tenue à la Mairie du 11^e pour présenter ce projet.

Cette promenade a fait l'objet de beaucoup de renforcements de végétalisation, puisque c'est un objectif fort de cette mandature, et déjà de la mandature précédente. Malheureusement, sur le site où le skatepark est implanté, il n'y a aucune possibilité de plantation à cause du métro en-dessous.

C'est l'une des raisons qui avait conduit au choix de l'endroit pour cet équipement sportif. D'ailleurs, on avait supprimé plusieurs parkings sur cette promenade pour la végétaliser.

Dans le 11^e arrondissement, le mode de fonctionnement des conseils de quartier est très ouvert, peut-être même l'un des plus ouverts de Paris. Néanmoins un cadre existe et dans ce cas précis, on en était un peu à la limite parce que le vœu que vous évoquez avait été présenté et rapporté par quelqu'un qui n'habite pas le 11^e. À l'époque, de nombreuses personnes présentes n'habitaient pas non plus le 11^e, puisque cet équipement est à cheval entre les 11^e et 20^e arrondissements. C'est d'autant plus surprenant que la Mairie du 20^e, qu'on a contactée, n'a pas connaissance de plaintes au sujet de cet équipement. Mais je vais évidemment répondre sur le fond.

On a saisi des médiateurs pour effectuer des passages réguliers sur le site. Même si la saison n'est pas la plus propice à la pratique du skatepark, les médiateurs ont pu rencontrer quelques usagers et des riverains, commerçants ou habitants, sur ce site. Ces échanges n'ont pas fait ressortir de plaintes. On va évidemment continuer ces visites quand les beaux jours vont revenir, lorsque l'usage du parc va s'intensifier.

Pour répondre à vos demandes, je vais apporter la même réponse que j'ai faite au conseil de quartier : on va chercher à objectiver les plaintes par des mesures de bruits qui seront effectuées chez des riverains, fois fenêtres ouvertes et fenêtres fermées, lorsque le skatepark est en activité, puis pour comparer, on les complètera par des mesures quand le skatepark n'est pas utilisé.

On va continuer les échanges avec tous les usagers, surtout les jeunes – je vais revenir sur ce sujet – qui ne peuvent pas, de mon point de vue, ne pas être associés au devenir de cet équipement, et on va continuer à le faire en concertation avec la Mairie du 20^e. D'ailleurs, lors de la plénière du conseil de quartier, ma collègue Joséphine LANFRANCHI était également présente. Elle aurait bien souhaité intervenir sur le vœu, mais elle a dû s'absenter pour des raisons professionnelles. Elle m'avait fait remarquer que, alors qu'on présentait le contrat jeunesse ce soir, il y avait une certaine contradiction à demander le retrait d'un équipement qui est très utilisé par les jeunes, qui représentent un tiers des habitants de l'arrondissement, et cela alors qu'on est très sous-doté en équipements sportifs dans le 11^e et que le skatepark est le premier équipement demandé quand on consulte les jeunes.

Il est vrai que la problématique du skatepark illustre la difficulté d'insertion de tous les équipements sportifs dans une ville dense, et peu échappent à des plaintes. Il faut donc les examiner en toute objectivité et en toute sérénité. Je pense qu'il faut éviter de tomber dans l'écueil un peu tentant du syndrome NIMBY [*« Not In My BackYard »*, traduit littéralement, « Pas dans mon arrière-cour »] sur ce type d'équipement. On est évidemment tous en faveur des équipements sportifs, mais un peu comme pour le logement social, on trouvera toujours une raison de les juger mal placés ou pas adaptés à un endroit ou à un autre. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de parole ? Aymeric DE TARLÉ, l'adjoint aux seniors, mais qui est notre benjamin. »

M. DE TARLÉ : « Merci beaucoup, M. le Maire. Merci beaucoup Luc d'avoir défendu ce vœu. »

Je ne vous cache pas qu'à la lecture de ce vœu, les bras m'en sont tombés. Ce n'est ni le classicisme de la Droite ni son classicisme sur la forme qui m'ont étonné, car c'est finalement assez commun, mais ce sont plutôt les considérants qui m'ont étonné. En effet, si on revient sur le considérant n° 1 et le considérant n° 2 du vœu sur les nuisances sonores, on observe que les

nuisances sonores vous gênent davantage quand elles viennent de skaters que quand elles viennent de SUV ou de routes surchargées. Cela vous gêne un petit peu moins.

Je continue avec « Considérant le caractère inesthétique de cet espace ». Alors, je vais vous demander : qu'est-ce que l'esthétisme, qu'est-ce que l'inesthétisme ? J'ai la prudence de ne pas savoir ce que c'est.

Concernant le considérant n° 7 où vous reprenez l'exemple du skatepark Charles Moureu qui a été déplacé pour des raisons similaires, puis le considérant n° 5 où vous dites : « notamment au travers d'une pétition ayant recueilli près de 150 signatures », vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une pétition pour le skatepark Charles Moureu dans le 13^e arrondissement et qu'elle a récolté 674 signatures. Donc si on vous donne une fois raison sur le considérant numéro 5, on vous donne quatre fois tort sur le considérant numéro 7.

Un tiers des habitants du 11^e ont moins de 30 ans. Les skateparks, contrairement à beaucoup de personnes ici, j'en suis très proche. Il y a sept ou huit ans, j'allais avec un skate faire des ollies et des flips. Les habitants de moins de 30 ans sont ceux qui votent le moins, qu'on écoute le moins et qui, malheureusement et souvent par méconnaissance, ne bénéficient que partiellement des politiques publiques. Il y a de moins en moins de jeunes à Paris, les plus riches partent à l'étranger, les autres partent en banlieue ou en région. Ils ne peuvent plus acheter de maison, ils ne peuvent plus louer, et beaucoup d'établissements culturels et sportifs restent souvent trop chers car tout le monde n'a pas un demi-SMIC pour avoir une licence de théâtre ou de tennis. Dès qu'un équipement est fait pour eux, on leur dit que ce n'est pas le bon moment, ce n'est pas la bonne façon et ce n'est pas le bon endroit. En résumé, circulez, il n'y a rien à voir.

La pratique du skate est bonne pour l'adresse, l'équilibre, la concentration et aussi le lien social. Enfin, la pratique du skate s'inscrit dans la politique olympique de la Ville de Paris puisque le sport a été intégré aux derniers JO de Tokyo et sera présent aux prochains JO de Paris. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci pour cette intervention rafraîchissante. Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Il manquait dans votre présentation : Droite réactionnaire. »

M. le Maire : « En tout cas, je constate qu'on se retrouve dans une situation qu'on a connue pendant la concertation sur le skatepark situé rue Émile Lepeu et pour lequel les habitants étaient vent debout contre. Lors des réunions de concertation, des jeunes qui pratiquent le skate sont venus et ont expliqué ce qu'ils faisaient. Ils se sont présentés et ont pu échanger avec les personnes qui – il faut dire les choses comme elles le sont – n'avaient plus spécialement l'âge de faire du skate. Cela a complètement changé la teneur du débat.

Il faut que notre ville fasse une place pour les jeunes. Il est quand même frappant de voir que quand vous êtes adolescent, vous ne pouvez pas aller taper dans un ballon ou prendre un skate. Il y a cette tranche d'âge qu'on appelle parfois l'âge ingrat, mais au cours de laquelle il n'y a pas une place dans la ville pour vous. Il est donc nécessaire qu'en tant qu'élus, on organise la Ville pour faire une place pour les jeunes pour qu'ils puissent se socialiser, se construire, etc. Voilà ce qui me semblait important de rappeler en complément de ces réponses.

Votre vœu est-il maintenu ? Oui, donc nous allons procéder au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'emplacement incompréhensible du *skatepark* sur le terre-plein du boulevard de Charonne, au milieu d'un îlot dense d'habitations faisant caisse de résonance et à 15 mètres de certaines d'entre elles,

Considérant les nuisances sonores engendrées par cette situation spatiale, notamment des pointes relevées aux alentours des 80 décibels, indépendamment du bon comportement des usagers,

Considérant la situation de ce *skatepark* générant un îlot de chaleur urbain au centre de cet axe de circulation déjà fortement minéral,

Considérant le caractère inesthétique de cet espace déjà fortement tagué,

Considérant la mobilisation des riverains, notamment au travers d'une pétition ayant recueilli près de 150 signatures,

Considérant la présence proche d'autres *skateparks* disponibles dans un rayon de quelques centaines de mètres,

Considérant le précédent dans le 13^e arrondissement où le *skatepark* du stade Charles Moureu a été déplacé pour des raisons similaires,

Considérant le vœu adopté par le conseil de quartier Nation-Alexandre Dumas le 7 décembre 2022,

Sur proposition du conseil de quartier Nation-Alexandre Dumas, reprise par les élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**,

ÉMET LE VŒU :

- Que les services de la Ville de Paris identifient un endroit à proximité plus propice à l'installation sans nuisance d'un *skatepark* (par exemple l'extension du *skatepark* existant cour de Vincennes, ou autre),
- Que le *skatepark* du boulevard de Charonne y soit dès lors déplacé,
- Que l'espace laissé libre fasse l'objet d'un aménagement végétal afin d'introduire un peu plus de vert dans ce pâté de maisons qui en est assez dépourvu.

M. le Maire : Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le groupe Paris 11^e en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e et le groupe Communiste et Citoyen. Il est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	29
Le vœu est rejeté			

Q11202301 – Question orale relative au jardin Pihet-Beslay [du groupe Changer Paris]

À l'angle de la rue Pihet et du passage Beslay dans notre arrondissement, se trouve l'un des plus petits jardinets de Paris. Durant de nombreuses années, ce petit espace s'est épanoui bon gré mal gré, jusqu'à offrir une couverture verte significative, oxygénant un pâté de maisons très minéral et offrant par la même occasion un refuge pour la biodiversité.

Force est de constater que depuis, les débroussailleuses de la Ville de Paris sont entrées en action : fini la végétation et la biodiversité. Dès lors, des rumeurs sur le devenir de ce jardinet saccagé ont commencé à courir. Ainsi, des bruits rapportent qu'un jardinet pédagogique ou des plantations de pommes de terre, voire de simples mauvaises herbes, seraient en préparation. Peut-être aussi nous gratifieraient-vous de l'installation de quelques jardinières. Ce n'est pourtant pas quelques frêles plantations irrémédiablement vouées à la mort – l'expérience nous l'a montré – dans vos inimitables jardinières en plastique qui remplaceront les apports en termes de qualité de vie et de biodiversité d'un espace préservé d'environ 90 m².

Saisis notamment par le conseil de quartier République-Saint-Ambroise, l'Hôtel de Ville et la Mairie du 11^e arrondissement n'ont toujours pas apporté de réponse complète et satisfaisante quant au devenir de ce site. Pourtant, les riverains possèdent à nos yeux un droit légitime à l'information sur ce sujet qui touche directement leur cadre de vie.

En conséquence, **les élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)** souhaitent obtenir de la part de l'exécutif les éléments de réponse suivants :

- Quel projet précis la municipalité parisienne compte-t-elle mettre en œuvre sur l'espace du jardinet Pihet et son environnement immédiat ?
- Comment la Ville compte-t-elle durablement compenser la perte de verdure et de biodiversité suite à sa destruction de la configuration antérieure du jardinet ?

M. le Maire : « Les vœux sont terminés. Question orale relative au jardin Pihet-Beslay. Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « En espérant que je ne serais pas trop de Droite réactionnaire. »

À l'angle de la rue Pihet et du passage Beslay se trouve l'un des plus petits jardins de Paris. Durant de nombreuses années, ce petit espace s'est épanoui bon gré et mal gré, jusqu'à offrir une couverture verte assez significative. Puis sont passées les débroussailleuses de la Ville de Paris et mal de rumeurs ont commencé à circuler sur le devenir de ce jardinet.

Le conseil de quartier a saisi l'Hôtel de Ville, la Mairie du 11^e, et les réponses apportées sont incomplètes et insatisfaisantes quant au devenir de ce site. C'est pourquoi notre groupe Changer Paris souhaitons obtenir des éléments de réponses aux questions suivantes :

- Quel est le projet précis de la municipalité parisienne qu'elle souhaite mettre en œuvre dans cet espace et dans son environnement immédiat ?
- Comment la Ville compte-t-elle durablement compenser ces pertes de verdure et de biodiversité suite à sa destruction et à la configuration antérieure du jardinet ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Florent HUBERT va vous répondre pour l'exécutif. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je vais commencer par un élément de surprise. On parle régulièrement du jardinet Pihet-Beslay dans notre instance et je fais toujours la même réponse. Je suis un peu surpris que vous indiquiez que ce n'est pas clair et que ce n'est pas constant puisque je crois que j'ai toujours apporté strictement la même réponse et je vais faire de même ce soir.

Je suis surpris qu'on en parle autant. On parle de jardinet, mais c'est un bien grand mot car on parle de quelques mètres carrés au croisement d'une rue entourés d'une grille, alors qu'on ne parle pas de grandes opérations de réaménagement des grands espaces verts de cet arrondissement. J'ose émettre une hypothèse : il arrive que le nombre de vœux sur un sujet précis soit davantage corrélé au fait que quelques riverains sont très mobilisés et très investis dans les conseils de quartier, plutôt qu'à l'importance objective d'un sujet pour l'ensemble de nos habitants.

Cela étant dit, je cherche chacun des mètres carrés végétalisables dans l'arrondissement et celui-là m'importe autant que les autres. Je l'ai déjà dit, on va réussir à rouvrir ce petit jardinet et j'en suis très fier. Ça prend du temps, au vu de la mandature déjà bien engagée.

Dans cette opération de réouverture de ce petit jardinet, on a effectivement un élément qui est dommageable : si vous connaissez bien la parcelle, vous avez vu qu'il y a des butons, c'est-à-dire des étais de soutènement en béton qui soutiennent les immeubles alentour, qui menaceraient de tomber sans ça. Pour vérifier l'état structurel de ces butons, on est obligé d'enlever, de temps en temps, les plantes grimpantes qui montent dessus, et c'est bien dommage. Quand ils sont couverts de plantes grimpantes, on ne peut pas voir s'il y a des fissures qui se développent sur les butons, donc on est obligé de les enlever. Cela fait franchement mal au cœur parce que, comme le jardinet est tout petit au sol, le vrai élément végétal est l'ensemble de ces grimpantes. Donc quand on les enlève d'un seul coup, il y a beaucoup moins de végétalisation.

Pour ce qui est du sol, on a enlevé les végétaux en friche qui avaient poussé puisqu'on est en train d'y créer un jardin pédagogique, avec l'école d'en face. C'est ce qui a toujours été annoncé, en tout cas depuis le début de la mandature. Certains végétaux ont été préservés, mais on a enlevé certains au centre pour en planter d'autres, afin de :

- favoriser un espace où on aura de la végétalisation participative et pédagogique avec les élèves, dans des bacs à certains endroits pour pouvoir faire des aliments comestibles, et dans de la pleine terre à d'autres endroits, pour faire du floral ou des vivaces ;
- avoir un espace où il y aura des petites assises en bois pour qu'une partie des classes puisse faire cours dehors dans cet espace. On y tient beaucoup. Je sais qu'on a des collègues qui sont très mobilisés et très motivés sur ce sujet aussi.
- un petit espace pour pouvoir faire du compostage avec les élèves qui amèneront leurs biodéchets, pour pouvoir faire du compostage pédagogique aussi.

Le projet n'a donc pas changé depuis le début de la mandature. Mais je partage votre impatience, j'espère que je ne serais pas amené à refaire encore plusieurs fois la même intervention en Conseil d'arrondissement. Si tout va bien, cette opération sera enfin livrée au printemps. Les études techniques sont terminées et c'est pourquoi il y a eu un débroussaillage au sol. Les petits travaux d'aménagement vont commencer. Le projet de jardin pédagogique, ayant été stabilisé après plusieurs rencontres avec l'équipe de l'école, menées avec mon collègue Jérôme MEYER, le projet pourrait commencer – et je vais être prudent – au premier semestre 2023. Merci. »

M. le Maire : « Très bien, c'est une bonne nouvelle. Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole ? Non. Merci beaucoup.

Q11202302 Question orale relative aux séances du Conseil de Paris et des conseils d'arrondissement

M. le Maire : « Il restait une question orale de Guillaume POITOUX, relative aux séances du Conseil de Paris et du Conseil d'arrondissement, mais comme il est absent, elle n'est donc pas posée. Les séances du Conseil d'arrondissement collent au rythme des séances du Conseil de Paris. À Paris, les durées des séances oscillent entre trois jours et demi et quatre jours, soit 24 jours de débats par an pour le Conseil de Paris, alors que Marseille a six conseils par an qui tiennent sur une journée, de 9h00 à 21h00. J'en entends qui disent « les biens heureux ! ». »

Q11202303 Question relative aux terrasses estivales dans le 11^e arrondissement

M. le Maire : « La question orale suivante était aussi une question de Guillaume POITOUX, relative aux terrasses estivales dans le 11^e arrondissement, une question qui visait à savoir comment on régulait ces terrasses. Certains de nos débats ont déjà apporté des éléments de réponses.

J'indique d'ailleurs, pour la pleine information de notre Conseil, que nous avons mis en place, à l'occasion de la préparation de la nouvelle saison des terrasses estivales, un dispositif objectif qui vise à prendre en compte le comportement de l'été passé. Pour les terrasses qui ont eu moins de cinq verbalisations et qui dues à un soir de Fête de la Musique ou de match de foot, ou à cause d'une table qui déborde un petit peu, on laisse passer car les conséquences ne sont pas dramatiques, même si ce n'est pas bien. Mais pour ceux qui ont déjà entre cinq et 10 verbalisations, un courrier d'avertissement leur est envoyé, et nous n'autorisons plus les terrasses à ceux qui dépassent le stade de 10 verbalisations. Que chacun ait en tête ces règles parce que je rencontre parfois des commerçants qui nous disent « je ne comprends pas, je n'ai pas reçu de PV », alors qu'ils en ont eus 15, 20 ou 25.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 25 mai. Non, il n'y en aura pas avant, d'où la question de Guillaume POITOUX.

La séance est levée, je vous souhaite une très bonne fin de soirée. Merci à tous. »

À 21h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature 	Signature 
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	M. Adrien TIBERT, Adjoint au Maire Secrétaire de séance

